

1200%
WOOD GUNDRY
692-4200
3 mois 20 000 \$ min.
GARANTI
par le Gov. du Canada
Taux sujet à modification

LE SOLEIL

LOUEZ UNE
EAGLE VISTA 2995\$
pour aussi peu que
1 semaine 55\$ 300 km gratuite
1 semaine 149\$ 1 000 km gratuite
1 mois 495\$ 3 000 km gratuite
LOCATION
MAISONNEUVE
529-8135

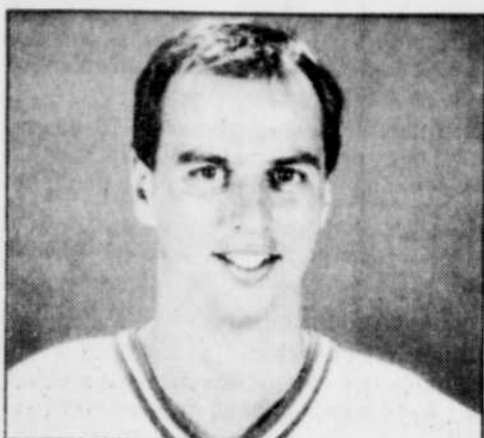
MARDI 19 DÉCEMBRE 1989

QUÉBEC 93^e ANNÉE NO 349
48 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOID

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3,00\$
MONTREAL-ILES DE LA MADELINE-GASPÉSIE-ABITIBI 50¢

35¢

LE SPORT



Millen songe à poursuivre les Blues et la LNH

Échangé aux Nordiques, le gardien de but Greg Millen songe à tenter des poursuites judiciaires contre St. Louis et la Ligue nationale de hockey. **S-2**

L'ÉCONOMIE

Wilson accepte de baisser la TPS de 9 à 7 %

C'est aujourd'hui, aux Communes, que le ministre des Finances, Michael Wilson, doit annoncer que le taux de la TPS sera de 7 au lieu de 9 %. **B-1**

LE QUÉBEC

Un automobiliste averti en vaut deux

En janvier il faudra la boucler même quand on sera assis à l'arrière de la voiture. C'est vrai pour les adultes. C'est aussi le cas pour les enfants. **A-8**

LE CANADA

D'importants personnages du PLC entourent Paul Martin

À quelques semaines du lancement officiel de sa campagne à la direction du Parti libéral du Canada, Paul Martin peut déjà compter sur de puissants appuis. **C-10**

LA RÉGION

Bégin conteste la position de l'Office du tourisme

Le propriétaire d'un « Bed and Breakfast », M. François Bégin, se demande si l'Office du tourisme de la CUQ veut protéger des hôteliers d'une nouvelle concurrence. **A-3**

L'ÉDITORIAL

Raymond Malenfant a gagné son pari

Le gouvernement Bourassa doit amender au plus tôt le Code du travail s'il ne veut pas d'autres conflits comme celui du Manoir Richelieu. **A-10**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	A-3 à A-5 et C-8
Le Québec	A-6 à A-9
Le Canada	B-7, C-7 et C-10
Le Monde	B-8

Annonces classées	C-4 à C-7
Arts	B-9 et B-10
Bandes dessinées	S-15
Décès	C-9
Économie	B-1 à B-6
Éditorial	A-10
Feuilleton	C-6
Les idées du jour	A-11
Mode	C-1 à C-3
Mots croisés	C-5
Où aller à Québec	B-10
Yves Bernier	A-5

LA MÉTÉO

Ensoleillé aujourd'hui avec passages nuageux. Maximum de près de -10 à -12. Minimum de près de -16 à -18. Demain: un ciel plutôt nuageux. **S-16**

Pour l'entraînement des CF-18 canadiens et F-15 américains Base de 50 millions \$ à Kuujuaq

SEPT-ÎLES — La Défense nationale du Canada est déterminée à implanter dès l'automne 1990 une base militaire de 50 millions \$ à Kuujuaq, au nord du Québec.

par MARC SAINT-PIERRE
LE SOLEIL

Ce projet qui va amplifier encore la présence de forces militaires dans les régions nordiques du Québec est expliqué dans un document dont LE SO-

LEIL a obtenu copie.

La future base de Kuujuaq (Fort-Chimo) est notamment destinée à servir de point de transit pour des vols d'avions de chasse CF-18 canadiens et F-15 américains.

Sur la Côte-Nord, la région

EXCLUSIF

joutant la frontière Québec-Labrador est déjà utilisée pour des vols militaires à basse altitude en provenance de Goose Bay, au Labrador, Terre-Neuve.

Les Indiens montagnais de la Côte-Nord et du Labrador sont résolument opposés à ces vols à basse altitude. Les Inuit sont également opposés à ces vols qui touchent égale-

ment le sud de leurs territoires; des Inuit de Kuujuaq (Fort Chimo) en sont maintenant à s'organiser pour bloquer le nouveau projet de base militaire chez eux.

Le gouvernement du Québec n'a pas encore réagi au projet dont il est pourtant au courant depuis le 10 octobre 1989 comme l'indiquent les documents obtenus par LE SOLEIL.

Cette base que la Défense nationale entend mettre en service dès décembre 1993 à l'issue de trois ans de travaux n'est toutefois pas destinée à des vols à basse altitude. Rayonnant à compter de l'aéroport déjà existant de Kuujuaq,

Suite A-2, Base...

Autre texte en page A-9

Roumanie: répression sanglante

VATIN, Yougoslavie (AFP) — Plusieurs voyageurs rencontrés par l'AFP au poste frontière de Vatin, à la frontière yougoslavo-roumaine, ont parlé de « centaines de morts », tués par les forces de l'ordre en Roumanie lors des émeutes de samedi et dimanche à Timisoara.

Mais les récits de ces voyageurs, encore choqués et bouleversés par ce qu'ils ont vu, ne peuvent être vérifiés sur place. À part les ressortissants soviétiques, tous ceux qui se présentent aux passages frontaliers entre la Yougoslavie et la Roumanie sont impitoyablement refoulés, a constaté hier une journaliste de l'AFP, contrainte elle aussi de faire demi-tour au poste frontière de Vatin.

Ceux qui arrivent de Roumanie n'acceptent pas tous de parler, comme ces étudiants grecs qui passent la frontière en groupe et refusent d'aller plus loin qu'un laconique « No comment ».

Deux étudiants syriens, stagiaires dans un hôpital de Timisoara, veulent bien parler, à condition que leur anonymat soit préservé. Encore sous le coup de l'émotion, ils déclarent avoir vu « mille corps défilés à la morgue » dans la seule journée de dimanche, portant tous des « traces de balle ».

Un étudiant grec, qui franchit seul la frontière en voiture, cite de son côté le chiffre de 600 morts qui circule à Timisoara, d'où il vient, et où il poursuit ses études.

Un chiffre que ne conteste pas Janko, petit trafiquant yougoslave, qui vend des épices en Roumanie contre du coton et des noix. Janko ne s'est pas encore remis de sa peur: il vient de traverser à pied les trois kilomètres qui séparent la gare roumaine de Moravica du poste-frontière de Vatin et a été

Suite A-2, Roumanie...

Un congé, la veille de Noël, tous les sept ans!



Croulant sous les toutous, clowns, oursins et grenouilles, Mmes Céline Laporte et Johanne Harvey, deux employées des magasins de jouets Kirouac, indiquaient hier qu'elles profiteront de leur très rare congé du 24 décembre pour se reposer. À d'autres le plaisir de confectionner des tourtières et des beignets...

Céline et Johanne laissent à d'autres le soin de préparer tourtières et beignets

Comme des milliers d'employés de commerce, mesdames Johanne Harvey et Céline Laporte auront congé le 24 décembre. Une chose qui n'arrive qu'une fois tous les sept ans. Quels sont leurs projets pour cette veille de Noël? « Me reposer! », lancent-elles, tour à tour. « Je n'ai pas d'autre projet », ajoute « maman » Céline Laporte qui attend un bébé pour le mois de mai.

par MARIE CAOUETTE
LE SOLEIL

Elles auront deux jours et demi de congé avant de reprendre le collier le 26 à 13h dans l'un des cinq magasins de jouets Kirouac où Mme Harvey est gérante et sa collègue, assistante-gérante. Pas question pour elles de recevoir la famille. « On se fait in-

viter. On n'aura pas la force ni le temps, le 24 décembre, de faire la cuisine pour le Réveillon. Les gens le savent, de dire « maman » Harvey. Les deux femmes, blagueuses malgré leur fatigue en fin d'après-midi hier, lors de l'entrevue et de la séance de photos, se donnaient ainsi du « maman » entre elles.

Mère de deux adolescents,

Mme Harvey ne se souvient pas avoir eu congé la veille de Noël même si elle travaille depuis 19 ans dans le secteur du commerce. Elle a travaillé dans deux magasins à rayons et une pharmacie; elle est à l'emploi de la famille Kirouac depuis trois ans.

Dans le commerce des jouets, qui fonctionne à plein régime durant les mois qui précèdent la fête de Noël, « il ne faut pas manquer notre coup », dit-elle. Les quelques journées de magasinage qui restent seront fébriles, comme l'ont été les dernières semaines.

Suite A-2, Congé...

Des contrats sont réclamés d'Ottawa

Le Québec n'écarte pas la fermeture de la MIL-Davie

Accentuant la pression sur Ottawa pour qu'il accorde des contrats, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérald Tremblay, laisse planer la possibilité d'une fermeture des chantiers maritimes québécois, dont la MIL-Davie à Lévis-Lauzon.

par ANDRÉ FORGUES
LE SOLEIL

Le ministre était invité à commenter des informations publiées en fin de semaine, à l'effet que la Société générale de financement, par le biais de laquelle Québec possède les deux tiers du Groupe MIL, s'appête à recommander la cessation des

activités de MIL en matière de construction navale.

« À l'impossible nul n'est tenu », s'est contenté de répéter M. Tremblay, insistant sur le fait qu'Ottawa est le seul pourvoyeur de contrats pour les chantiers maritimes du pays.

« Je veux protéger les emplois au Québec. Il y a 3000 à 3500 emplois au Québec qui dé-

pendent directement des contrats fédéraux. Je fais faire tout ce qui est humainement possible pour créer la même urgence au Canada que nous avons au Québec. »

Quant aux réclamations adressées à Ottawa pour récupérer des pertes passées, le ministre Tremblay a laissé entendre hier que c'est 21 millions \$ qui est demandé, soit la moitié du déficit entraîné par la fermeture de Vickers et par la réalisation à Lauzon du traversier Joe et Clara Smalwood.

Relativement au contrat des

frégates, dont le tiers a pour l'instant été réalisé, l'ampleur de la perte (100 millions \$) évoquée ces derniers jours, est « purement hypothétique », dit M. Tremblay. Dans un communiqué émis hier, le Groupe MIL impute les dépassements de coûts dans ce contrat aux multiples modifications (plus de 35 000) apportées au projet et non pas aux techniques de construction employées.

Quoi qu'il en soit, selon M. Tremblay, « ce n'est pas au gouvernement du Québec de subventionner les bateaux pour le

gouvernement fédéral. »

À l'Assemblée nationale, en réponse au chef de l'Opposition Jacques Parizeau, le premier ministre Robert Bourassa avait établi un parallèle inquiétant pour l'avenir de l'industrie navale québécoise. M. Bourassa a comparé la décision de son gouvernement d'acheter Davie à celle du gouvernement péquiste de nationaliser l'amiante.

Quant à M. Parizeau, il a cherché à savoir si les difficultés de MIL proviennent d'erreurs de gestion dont le gouver-

Suite A-2, MIL-Davie...

Suite A-2, Berlin-Est...



De l'autre côté du mur, un contraste saisissant

BERLIN-EST — Un premier coup d'oeil rapide sur Berlin-Est suffit à saisir le fossé immense qui sépare les deux moitiés de cette ancienne capitale encore divisée. Autant l'une brille de mille feux à l'approche de Noël, autant l'autre apparaît morose et déserte.

par ROGER BELLEFEUILLE
envoyé spécial du SOLEIL

L'on comprend mieux l'ébahissement des Allemands de l'Est qui franchissent librement le mur maintenant pour un lèche-vitrines à l'Ouest. Le ciel lourd et la brume qui suinte sur les bronzes énormes de Marx et d'Engels ne contribuent guère, sans doute, à offrir une image moins grise et morte dans cette ville de 1,2 million d'habitants.

Même la Leipzigerstrass, artère bordée de boutiques et de restaurants est relativement déserte. C'est congé et les milliers d'Est-Berlinois sont de l'autre côté du mur. Les touristes étrangers, venus de Berlin-Est en car climatisé, forment le gros des passants et des clients atablés dans les cafés et les restaurants. Mais sur la rue, nul attroupement et rien de comparable à ce qui se déroule à Budapest et à Prague.

À la fin de la guerre, les Berlinois de l'Ouest, trop heureux de tourner la page, obtinrent pour un seul devis une architecture à l'américaine. Ceux de l'Est conservèrent ce qui restait de l'ancienne ville. Avec en prime, à leur corps et âme défendants, la présence des troupes soviétiques et le repli sur soi.

DEPÔT GARANTI • PRÊT HYPOTHÉCAIRE • PRÊT-AUTO • PRÊT PERSONNEL • FOND D'INVESTISSEMENT • CONSEILLERS FINANCIERS • SERVICES FIDUCIAIRES • GESTION DE PORTEFEUILLE • PLANIFICATION FINANCIÈRE • RÉÉR

REÉR COMPTE ÉPARGNE

11 3/4%

Transfert ou nouvelle contribution (Intérêt versé mensuellement)

REÉR + 1/4%

DEPÔT GARANTI

3 et 5 ans

Intérêts composés

Transfert ou nouvelle contribution

PRÊT HYPOTHÉCAIRE

12%

5 ANS

TRUST PRÊT ET REVENU

PLACE D'YOUVILLE 692-1221
GALERIES DE LA CAPITALE 626-1221
PLACE DE LA CITÉ 652-1221

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

Suites de la première page

Base...

elle servira plutôt de point de départ à des vols de « souveraineté » au-dessus du territoire arctique, voire de base avancée en cas de conflit.

Dans le jargon militaire, la base de Kuujuaq est désignée comme « FOL », pour « Forward Operating Location ».

Initiative canado-américaine, la future base de Kuujuaq s'inscrit dans le projet de modernisation de la défense aérienne de l'Amérique du Nord dont le ministère de la Défense nationale veille à la mise en oeuvre.

Dans le cadre de ce programme de modernisation, au moins deux bases radar à courte portée sont pour l'heure en voie d'être reconstituées dans le pourtour du bassin de Foxe, au-delà du détroit d'Hudson, entre le Québec et la Terre de Baffin.

Le projet de Kuujuaq est compris dans le même programme qui vise aussi à implanter cinq nouvelles bases « FOL » d'un bout à l'autre du Canada. Les autres endroits choisis sont Iqaluit (Frobisher Bay) en Terre de Baffin, Rankin Inlet, Yellowknife et Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Avions de chasse

La base « FOL » du nord du Québec accueillera des avions de combat CF-18 canadiens et F-15 américains. Des appareils entre autres armés de missiles destinés à intercepter et à identifier des avions inconnus circulant en bordure de l'espace aérien du Canada.

Selon les objectifs du projet, la base militaire de Kuujuaq ne sera réellement utilisée que trois ou quatre fois par an pendant quelques jours, justement pour des séances d'entraînement, des missions de souveraineté ou de conflit. Elle sera animée en ces occasions par des militaires venus de bases du sud.

Le calendrier du projet est d'ores et déjà élaboré. Selon ce plan d'exécution, les travaux de construction seront lancés dès octobre 1990. Il s'agira notamment d'ériger des bâtiments dont la dimension totale sera de deux terrains de football, un centre d'hébergement pouvant accueillir 200 personnes, des équipements d'entreposage de carburant pouvant recevoir de 2 à 3,3 millions de litres, un dépôt d'oxygène liquide, une centrale électrique, etc. Bref, de quoi offrir toute la logistique nécessaire à six chasseurs de combat et de gros avions de ravitaillement.

De diverses sources, le projet dans son entier est estimé à quelque 50 millions \$.

Selon l'échéancier, les appels d'offres seront lancés entre le 15 mars et le 1er mai, les contrats accordés vers le 15 du même mois et les travaux entrepris à l'automne. Ceux-ci seront terminés le 1er octobre 1993, selon le même plan.

Dès lors, la base sera en rodage et sera considérée comme opérationnelle le 1er décembre suivant.

Berlin-Est...

Trois étudiants en route vers Berlin-Ouest, Holger Motz (pharmacien), Regine Winkr (dentiste) et Picken Woslenberg (pharmacienne), se ravissent, font demi-tour et offrent finalement leurs services de guide-interprète. Trop heureux, confient-ils, de pouvoir pratiquer leur anglais. Dans l'espoir secret, sans aucun doute aussi, d'être récompensés en devises fortes pour leur obligeance.

Des réserves

Au cours d'une randonnée pédestre de trois heures sous une pluie fine balayée par un vent de plus en plus frisquet, ils décriront les principaux sites, tout en confiant leurs espoirs et leur réserve face aux élan de libéralisation en cours. Avec parfois une ironie et un sens de l'humour forgé au fil de leur quotidien.

Ainsi, à l'occasion d'une halte dans un restaurant, Holger, pince-sans-rire, expliquera la lenteur à obtenir la facture par cette remarque : « C'est le temps nécessaire à la serveuse pour inscrire la date... »

Holger, à l'instar des 500 000 autres membres a aussi remis sa carte du Parti communiste. Dégouté non pas tellement des ratés de l'économie de son pays, mais surtout de la vénalité d'une bonne partie de l'élite partisane qui pendant toutes ces années de pénurie pour la masse jouaient au Bokassa véreux et s'offraient la dolce vita.

C'est non sans réserve qu'ils ont cependant observé l'étalage excessif de biens de consommation de l'autre côté du mur. Car dès la nouvelle entendue en soirée, à la radio, ils le franchissaient allègrement dès le lendemain matin.

Non sans un certain choc. Beaucoup d'articles et divers autres gadgets sont apparus inutiles ou superflus à ces jeunes nés dans les langes rugueuses d'un prolétariat exalté. Sur leur propre liste noire, entre autres, l'industrie pornographique dont Berlin-Ouest fait impudiquement étalage.

Le trio trouve plutôt futile aussi la pub télévisée de Berlin-Ouest. Les messages publicitaires vantant par exemple telle marque de céréales ou de papier de toilette comme gage de réussite personnelle ou de bonheur familial, les laisse songeurs. En revanche, ils auraient bien aimé voir *Rain Man* dans leur propre salle de cinéma, mais l'État n'a pas les moyens d'en payer les droits. Quant à *Rambo*, interdit à cause de son contenu violent, ils s'en passent volontiers.

Ils sont au courant de l'horrible tragédie de Polytechnique qui les a bouleversés. Des victimes d'un autre Rambo et du même âge.

Dans les rues, des Lada, et surtout des Brabant, ces dernières de fabrication est-allemande. Le modèle n'a pas changé depuis 20 ans. Mais encore aujourd'hui, affirme Holgers, l'attente est de 15 ans pour s'en procurer une neuve. Son prix ? 12 000 marks de l'Est, soit l'équivalent d'une année de salaire. Il s'agit d'une bagnole dont la carrosserie est faite de plastique.

Ce qui fait que les propriétaires de ce joujou en prennent un soin jaloux. Ils voudront la revendre au même prix qu'à l'achat, même si elle a 10 ans d'usage.

Ces jeunes ont toutefois d'autres aspirations, beaucoup plus nobles et essentielles, que l'accès au paradis capitaliste. Leur attente prioritaire se résume à un mot : liberté. La liberté, souligne Regine, avec l'assentiment des deux autres, de voir plus qu'une face de la planète. La liberté d'exprimer publiquement des opinions dissidentes et non seulement dans l'intimité du foyer ou entre amis sûrs. La liberté de puiser à d'autres penseurs qu'à Marx ou à Lenine, afin de mieux pouvoir soulever le pour ou le contre de différentes philosophies. La liberté de pouvoir apprendre toute l'histoire de l'Allemagne, dont l'apport des différentes religions et non se contenter obligatoirement de cours expurgés et tronqués.

Tous trois admettent, avec plaisir et perplexité, que les événements se bousculent dans le cours de leur histoire dans un brusque tournant. Les brèches récentes dans le mur en sont les signes éloquentes.

Hulgers, plus politisé que ses deux consoeurs, estime que les changements ne doivent pas venir trop rapidement afin de ne pas créer d'autres problèmes aux gens. Propos singulier dans la bouche d'un Allemand de souche, il croit que la réunification des deux Allemagnes peut attendre. Le monde, dit-il, n'a pas besoin pour le moment d'une autre superpuissance. Et la mémoire ne doit pas oublier les oeuvres du Kaiser, ni de Hitler.

Pour l'heure, estime le jeune homme, la victoire sur l'obscurantisme idéologique sera plus éclatante lorsque la porte de Brandebourg sera de nouveau ouverte à la circulation.

Témoin de la grandeur prussienne, cette porte à colonnades était aussi jadis un poste de contrôle des allées et venues des citoyens, comme quoi l'histoire ne change pas tellement. Une clôture en interdit

l'accès et coupe ainsi en deux une artère imposante qui traversait Berlin il y a 20 ans d'une extrémité à l'autre.

Comme s'il voulait excuser la sobriété des décorations de Noël dans leur ville, le trio explique, que cette fête est avant tout familiale. La messe de minuit, dans cette Allemagne luthérienne et catholique, sera suivie d'un réveillon puis de l'échange de cadeaux placés sous le sapin.

Que ce soit à Berlin-Est, à Prague ou à Budapest, comme dans tous ces autres pays où se fissure le rideau de fer, le plus beau présent sera sans doute cette année une liberté retrouvée, gage d'un plus grand respect des droits fondamentaux de tous ces hommes, femmes et enfants.

MIL-Davie...

nement doit prendre la responsabilité ou s'il s'agit d'une « incapacité de négocier correctement avec le gouvernement fédéral. »

À la sortie de la Chambre, le député péquiste de Lévis, M. Jean Garon, n'a pas été tendre pour le ministre Tremblay. « Qu'il enlève son habit de bureaucrate et qu'il fasse sa job de ministre. Et qu'il ne la fasse pas comme son prédécesseur, M. Daniel Johnson, qui avait l'air drôlement 'phony' quand il parlait de la négociation concernant les frégates. Un gouvernement, c'est capable normalement de se tenir debout. »

Enfin, le président du syndicat des travailleurs de Lauzon, M. Robert Monette, a expliqué que ses « gens ne trouvent pas cela très drôle ». M. Monette, qui assistait hier à la période des questions, a rejeté la première responsabilité sur Ottawa mais a soutenu que le gouvernement du Québec « est responsable d'une partie de ce qui nous arrive ».

Les deux gouvernements doivent se parler très vite, a ajouté le chef syndical qui estime que « ce qui peut venir, c'est simplement de la pression politique ».

Par ailleurs, le président de la CSN, M. Gérald Larose, a exigé une rencontre dans les plus brefs délais avec les dirigeants de la SGF et de la MIL.

Congé...

« Ce sera plus tranquille après les fêtes », convient son patron, M. Jacques Kirouac, membre de la quatrième génération de Kirouac qui se succède à la direction de cette entreprise familiale. Alors que le magasin paraît crouler sous les étalages de toutous, poupées, jeux de société, camions, il affirme que « les jeux les plus courus ont disparu depuis plusieurs semaines. Les ventes de Noël ont débuté vers la fin d'octobre », indique-t-il. Malgré cela, les affaires sont un peu au ralenti dans le commerce de détail, en cette fin de 1989, à son avis.

Les magasins Kirouac, comme la majorité des commerces, seront ouverts jusqu'au samedi 23 décembre à 21h. Cette année, les consommateurs auront eu deux samedis consécutifs de magasinage en soirée pour dénicher des cadeaux de dernière minute.

« Chez nous, ce sera assez tranquille dans la soirée du 23 décembre », estime Mme Harvey. « On aura probablement le temps d'observer les retardataires, pétris de remords et de culpabilité, se précipiter dans les boutiques... ».

Roumanie...

contrôlé trois fois par des militaires soupçonneux.

Il se trouvait à Timisoara samedi et dimanche. « J'ai vu la police tirer dans la foule. Les manifestants tombaient comme des dominos. Partout, on voyait du sang », raconte-t-il en reconnaissant qu'il ne s'est pas arrêté.

une belle tradition à Noël... un cadeau dans la boîte simons!



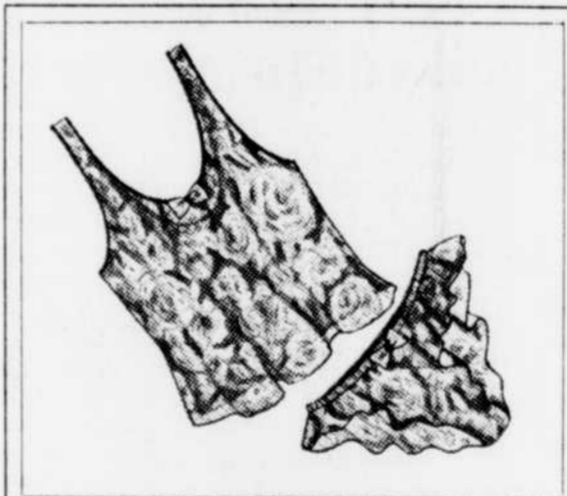
le pyjama en finette 29.95

notre exclusivité, le pyjama style jogging en finette pur coton à motifs de rayures, petites fleurs ou paisley, bordures en coton côtelé. p.m.g.



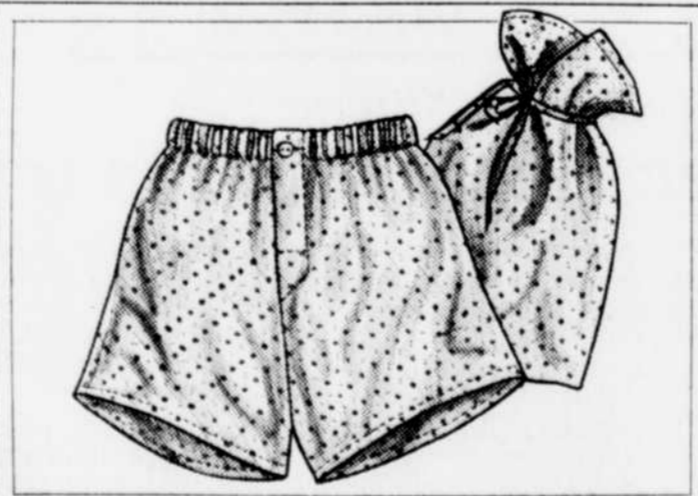
la pantoufle de voyage

une pantoufle en coton coussinée à motif fleurs en tons de rose ou bleu, présentée dans son étui de voyage coordonné. 12.00



l'ensemble en voile floral

ultra-féminin, l'ensemble en voile floral pastel. camisole à noeud papillon gansée de noir sur culotte volatée. 58.00



le boxeur en pochette 19.99

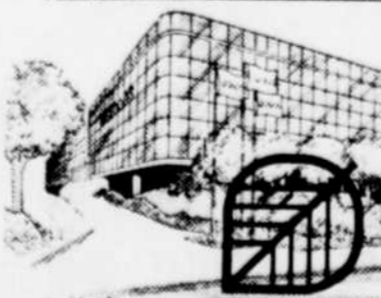
un cadeau original et exclusif, le boxeur en coton imprimé mini fleurs dans sa pochette coordonnée. choix de coloris.



La Guêpière

l'ensemble détente molletonné

pull court et carré, col montant sur pantalon droit en tricot molletonné. violet, lilas, orange, vert acide. p.m.g. 75.00



la maison
simons

VIEUX QUÉBEC

GALERIES DE LA CAPITALE

MAINTENANT OUVERT LE NOUVEAU SIMONS PLACE STE-FOY

tirage du 18 décembre

LOTO BANCO

LA QUOTIDIENNE

6 8 10 11 13

tirage du 18 décembre

14 15 21 25 26

4-9-0

29 30 37 47 49

4-6-2-8

56 63 64 65 66

Le budget de Sainte-Foy est adopté à l'unanimité

Pour la première fois depuis 1985 le conseil municipal de Sainte-Foy a adopté, hier soir, un budget à l'unanimité : des dépenses de 92,9 millions \$ et un taux de taxe foncière de 1,07 \$ du 100 \$ d'évaluation.

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

Rappelons que la mairesse, Mme Andrée P. Boucher, a eu beaucoup de difficulté à faire adopter son premier budget, l'opposition, alors majoritaire, lui ayant fait une lutte longue et féroce. A chaque année l'opposition s'acharnait. Mais, hier soir, le conseiller indépendant, M. Gilles Myrand, et le celui de Présent Sainte-Foy, M. Michel Lefebvre, ont voté pour le budget présenté par Mme Boucher. Dans la salle, le chef de Présent Sainte-Foy, M. Jacques Dupont, nous a déclaré que s'il avait été conseiller il aurait aussi voté pour le budget : il représente des dépenses normales et des revenus qui augmentent tout seuls, dit-il.

Pour sa part, Mme Boucher qui fait profiter quelque 11 000 contribuables sur les 17 000 que comprend la ville d'une baisse du compte de taxes (baisse moyenne d'environ 5 %), dit que c'est plutôt dû à une gestion sévère et rigoureuse des fonds publics depuis quatre ans. Allié bien sûr à une hausse substantielle de l'évaluation foncière qui passe à 3 milliards \$ en 1990 par rapport à 2,7 milliard \$ l'an dernier.

Les dépenses augmentent de 4 millions \$ ou 4,5 %. Essentiellement les augmentations sont les suivantes : rémunération du personnel, 1,3 million \$; organismes régionaux (CUQ, CTCUQ), 0,5 million \$; enlèvement et disposition des ordures, 0,4 million \$; gestion des chaussées, 1 million \$ et contrats de déneigement, 0,4 million \$.

Avec 17,1 millions \$ le service de la dette représente environ 18 % du budget. 21,3 millions \$ vont au transport et 19,8 millions \$ à l'administration générale.

Plan triennal

Le programme triennal d'immobilisations représente grosso modo 25 millions \$ par année. On y remarque une prévision de 5 millions \$ en 1990 pour la construction d'une centrale de police et le même montant en 1991 pour l'érection d'un hôtel de ville. Prudente, l'administration a prévu dans son budget une somme de 85 000 au cas où il y aurait référendum sur le sujet. Et Mme Boucher a dit : « C'est certain que je ne resterai pas neutre », allusion évidente à la position de neutralité prise par le maire de Sillery, Mme Margaret Delisle, lors de la campagne référendaire en vue du raccordement de Sillery à l'aqueduc de Québec.

J.-F. Bertrand lorgne vers les communications

Jean-François Bertrand a bien l'intention de retourner dans son milieu naturel, soit le monde des communications, selon ce qu'il a affirmé au SOLEIL, hier en fin d'après-midi.

par MARCEL COLLARD
LE SOLEIL

Ancien ministre des Communications, M. Bertrand a abdiqué, la semaine dernière, la présidence du Progrès civique, fonction qu'il a occupée durant six mois, après avoir succédé au maire Jean Pelletier. Son parti a connu la défaite aux élections municipales en faisant élire seulement cinq conseillers dans les 21 districts de la ville de Québec.

Aujourd'hui, à 14 h, M. Bertrand doit faire part aux journalistes de sa décision relativement à sa vie professionnelle.

Au cours d'un entretien téléphonique, hier, M. Bertrand a laissé entendre qu'il y avait du vrai dans la rumeur voulant qu'il revienne à la radio, sans vouloir donner plus de précisions. Il semble bien aussi que M. Bertrand se pointera à la télévision.

« Je reviendrai dans mon milieu naturel » a-t-il dit, en n'excluant pas la possibilité de rouvrir l'entreprise de communication-conseil qui porte son nom.



La Communauté urbaine de Québec demande au gouvernement provincial de lui confier sa juridiction sur le contrôle de la qualité de l'air ambiant dans la région de Québec.

La CUQ veut avoir juridiction sur le contrôle de la qualité de l'air

La Communauté urbaine de Québec a entrepris des négociations avec le gouvernement du Québec pour qu'il abandonne en faveur de la communauté sa juridiction du contrôle de la qualité de l'air ambiant dans la région de Québec.

par CLAUDE TESSIER
LE SOLEIL

« Le transfert de juridiction a été fait pour la Communauté urbaine de Montréal, a déclaré M. Michel Rivard, président de la CUQ, et nous voulons la même chose pour Québec à condition que le gouvernement transfère aussi les budgets. A Montréal, cela a entraîné 32 emplois et une somme de 4 millions \$ ». A Québec, ce pourrait être de l'ordre d'un million au plan financier. La ville de Québec avait fait une demande en ce sens

mais le gouvernement l'a refusé.

En commentaires de la manchette du SOLEIL d'hier sur une diminution significative du nombre de dépassements de la norme quotidienne sur les poussières en suspension à Québec, M. Rivard s'est d'abord demandé : « Allez-vous faire une manchette parce que l'incinérateur de la CUQ ne pollue plus, qu'il est dix fois en bas de la norme provinciale ? »

M. Rivard faisait référence au fait que 44 millions \$ ont été investis dans l'incinérateur et

que depuis le 21 novembre, les choses ont beaucoup changé. « On a fait de gros efforts », a-t-il dit.

Au sujet du « dix fois moins que la norme provinciale », M. Benoit Delisle, ingénieur à la CUQ, a précisé que le chiffre en question (dix fois moins) se référerait à la source d'émission (cheminées) et non aux stations au sol où la norme est différente.

La norme provinciale pour la source d'émission de particules pour les incinérateurs est de 270 milligrammes par mètre cube de gaz. « Notre objectif était de 50 avec les travaux réalisés à la CUQ, dit M. Delisle, et nous sommes maintenant sûrs que ce sera en bas de 25. »

Ce chiffre (25) à l'émission

ne peut pas être comparé avec ce qui est enregistré au sol par l'étude provinciale. « Nous le saurons un peu plus tard par nos cinq stations autour de l'incinérateur. Toutefois, explique M. Delisle, nos stations au sol confirment l'étude de dix ans menée par le service de la qualité de l'air à Environnement Québec, à savoir que la qualité de l'air ambiant s'est améliorée durant cette période 1975-1985. »

L'ingénieur Delisle souhaite que les normes d'émissions et celles qui prévalent au sol soient harmonisées de sorte qu'on sache mieux ce qu'il en est. Il reconnaît toutefois qu'il n'est pas facile au sol de faire la discrimination sur la source des pollueurs.

Percé a manqué de juges

PERCÉ — On a manqué de juges de la cour du Québec, hier, en Gaspésie.

par J.-CLAUDE RIVARD
LE SOLEIL

Bien qu'exceptionnelle la chose est si vraie que c'est à une officière de justice ayant pouvoir d'agir comme juge de paix, Me Jocelyne Côté, que l'on a demandé d'entendre les requêtes de mise en liberté provisoire formulées par un groupe de personnes accusées de trafic et d'importation de huit tonnes de haschisch durant l'été 1988.

Le juge résident de Percé étant retenu à Québec, on a d'abord pensé déléguer ces causes au juge itinérant assigné, cette semaine, au district judiciaire de Bonaventure, à New-Carlisle. C'est d'ailleurs l'endroit où les accusés sont détenus, le centre de détention de Percé ayant été récemment fermé.

Cette solution s'est cependant avérée impossible, au risque de ternir l'image de la justice, le procureur d'un des accusés ayant révélé que la chose risquait de mettre mal à l'aise le juge en poste, un de ses anciens associés.

M. Jean Bourget, directeur des services judiciaires à Percé, a commenté qu'il est très rare que l'on se trouve dans l'impossibilité de trouver un juge pour entendre une cause. En raison de l'éloignement de la Gaspésie des grandes villes, ce sont cependant des choses qui peuvent arriver, dans des circonstances exceptionnelles, a-t-il dit.

En sa qualité de juge de paix, Me Côté a donc entendu témoins et représentations des avocats durant la majeure partie de la journée.



Sur cette photo prise en 1986, François Bégin montre une des chambres qu'il offre aux passants.

Le proprio de B & B François Bégin nie les énoncés de l'Office du tourisme

Le propriétaire d'un des « Bed and Breakfast » rayés de ses rangs par l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec, M. François Bégin, s'est inscrit en faux contre les accusations de ne pas offrir de bonnes conditions de réservation et d'hébergement.

par PIERRE PELCHAT
LE SOLEIL

« Dire que je fais de la double facturation, c'est dégueulasse. C'est complètement faux », a-t-il répliqué, hier, au SOLEIL. Il a admis cependant avoir « chargé par erreur » deux fois le prix de la chambre à trois ou quatre reprises. « Nous avons admis notre erreur et nous avons remboursé les clients avec nos excuses », a-t-il ajouté.

À une autre occasion, il a refusé de rembourser le dépôt d'un client parce que ce dernier avait annulé sa réservation à 23 h. « Tout établissement reçoit des plaintes. J'accueille de 2000 à 3000 personnes par année : 99 % d'entre elles sont satisfaites », a-t-il affirmé.

M. Bégin a tenu à souligner qu'il ne contrôle pas 135 cham-

bres mais plutôt 34. « Il y a trois ou quatre réseaux à Québec. Ça existe partout », s'est-il défendu.

Il a rejeté les allégations voulant qu'il impose des frais trop élevés pour servir de « dispatcher » pour d'autres « Bed and Breakfast ». « Je charge de 20 à 25 % du prix de la chambre. En tenant compte des frais de cartes de crédit, de la publicité et d'administration, le bénéfice réel est d'environ 10 %. Ce n'est pas exagéré », a-t-il précisé.

Il a déploré le manque de collaboration du ministère du Tourisme qui, à ses dires, ne lui a pas communiqué les plaintes de touristes et d'en vérifier le bien-fondé.

D'autre part, M. Bégin voit dans la position prise par l'Office du tourisme une attaque en règle contre sa réputation. « On se sert de quelques plaintes

pour détruire ma réputation, nuire à ma crédibilité. Il y a beaucoup de mesquinerie. »

Est-ce que l'Office du tourisme défendrait les intérêts de certains hôteliers malheureux de l'arrivée d'une nouvelle concurrence ? « Je me pose des questions », a-t-il répondu. Il croit que l'on assiste présentement sous le couvert d'arguments juridiques à une guerre pour le partage du « gâteau » que représente les touristes.

Par ailleurs, M. Bégin est présentement au centre d'un débat juridique en cour supérieure à la suite d'une intervention de la ville de Québec pour limiter ce type d'hébergement dans les zones commerciales. Ce propriétaire conteste la position de la ville.

Pour sa part, Mme Germaine Dumas, de La Maison sous les arbres, à Saint-Laurent de l'île d'Orléans, a dit souhaiter que le gouvernement québécois intervienne par une loi sur la question des B & B. « Il est temps qu'on mette de l'ordre là-dessus », a-t-elle déclaré.

Policiers: l'opposition accuse le RP d'avoir violé ses promesses

Selon M. André Forgues, chef de l'opposition, le Rassemblement populaire de Québec a fait une brèche importante dans sa politique salariale à la veille de négociations avec plusieurs syndicats, en accordant des augmentations salariales de 7,7 % en 1989 et de 5,3 %, en 1990, aux policiers.

par MARCEL COLLARD
LE SOLEIL

Au conseil municipal, hier soir, le chef du Progrès civique, M. André Forgues a soutenu que son parti ne pouvait appuyer une telle augmentation qui creusait davantage l'écart entre la situation des policiers et celle des autres groupes, même si le maire Jean-Paul L'Allier a parlé d'un geste pour améliorer le climat.

Le conseiller Claude Cantin qui a déposé le texte de la nouvelle convention collective acceptée par les policiers, la semaine dernière, a rappelé que la ville de Québec n'avait fait appel à un arbitre seulement en 1978-1979, seulement, sachant qu'on ne pouvait jamais s'en tirer à meilleur prix que la Communauté urbaine de Montréal. « En plus, a-t-il dit, les autres employés comprendront qu'ils ne peuvent s'attendre à la même augmentation et à certains avantages comme les vacances, les assurances ou les conditions de la retraite. »

M. Forgues a rétorqué que le RP aurait pu au moins laisser l'arbitrage suivre son cours. « Si cette décision avait été imposée par un arbitre comme ce fut le cas à la Communauté urbaine de Montréal, il y a quelque temps, l'administration aurait été en meilleure position pour négocier avec ses autres groupes d'employés.

« C'est une brèche importante, a ajouté M. Forgues, en plus d'avoir des répercussions imprévisibles dans les autres municipalités de la région. »

M. Forgues a dit que le RP aurait dû s'en tenir à l'augmentation de 4 % accordée dans le passé et au principe d'équité respecté au cours des dernières années quand son parti était au pouvoir.

Un vol de 10 000 \$ au bureau de poste de Bernières

Des malfaiteurs ont réussi à évincer le coffre-fort du bureau de poste sis au 1271, chemin Saint-Jean, à Bernières, en fin de semaine, s'emparant de courrier et d'objets divers, qui totalisent une valeur de 10 000 \$.

C'est un employé du bureau de poste qui a constaté le vol à son arrivée au travail vers 6 h hier matin. Les voleurs sont entrés par la fenêtre arrière et ont forcé le coffre-fort. Ils ont dérobé environ 400 \$ d'argent liquide, quelques objets d'une valeur d'environ 1000 \$ (machine à écrire, balance), et pour 9000 \$ de timbres, selon le bilan de Postes Canada.

Ils ont pris en plus un sac de courrier dont on sait qu'il était destiné à la route rurale #4. Parmi ce courrier se trouvaient des chèques de la Régie des rentes du Québec, qui devaient être livrés aujourd'hui, et des chèques de pension de vieillesse fédérale, à être livrés jeudi. Les gens qui reçoivent normalement ces chèques par le bureau de poste de Bernières peuvent communiquer avec la Régie des rentes du Québec s'ils ne reçoivent pas leur dû à temps. Après vérification, le chèque sera arrêté et un duplicata leur sera expédié.

Cap-Rouge: 39% des propriétaires ont une hausse de 6,4% et les autres de 3%

Une hausse moyenne du compte de taxes de 6,4 % pour 39 % des propriétaires de résidences unifamiliales et une de 3,1 % pour les autres, c'est ce que le conseil municipal de Cap-Rouge a accepté hier soir en fixant le taux de la taxe foncière à 1458 \$ les 100 \$ d'évaluation pour 1990.

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

Les dépenses prévues pour l'année qui vient sont de 12 291 415 \$, une augmentation de 1,5 % par rapport aux dépenses de 1989. Les dépenses reliées à l'environnement subissent une hausse de 19,88 % par rapport à l'année précédente. Entre autres la tarification pour l'eau passe de 1,52 \$ du 1000 gallons (0,335 \$ du mètre cube) à 1,68 \$ du 1000 gallons (0,369 \$ du mètre cube). La taxe des ordures ménagères passe de 115 \$ à 128,50 \$ soit une hausse de 13,50 \$.

Ce sont les propriétaires de résidences unifamiliales dont l'évaluation se situe entre 110 000 \$ et 160 000 \$ qui subissent, avec le nouveau budget, la plus forte augmentation du compte de taxes, soit une hausse moyenne de 6,4 %. L'augmentation moyenne est de 3,1 % pour les propriétaires dont les résidences unifamiliales sont évaluées sous les 110 000 \$.

En 1989, le taux de la taxe foncière était de 1619 \$ du 100 \$ d'évaluation en regard de 1458 \$ en 1990. Mais le rôle d'évaluation de la municipalité a profité d'une hausse importante de 17 %. Il est maintenant de 484 572 000 \$.

Pour la première fois depuis plusieurs années, le service de la dette connaît une réduction. Elle est de 6,8 % ou de 282 256 \$.

Le maire André Juneau a laissé entendre que l'effort fiscal du contribuable carougeois est le neuvième plus bas sur 13 dans la Communauté urbaine de Québec (CUQ). « Seules les villes de Saint-Augustin-de-Desmaures, Sainte-Foy, Saint-Émile et Sillery ont un effort fiscal inférieur au nôtre », dit-il.

Le plan triennal des immo-

bilisations prévoit quant à lui des investissements d'environ 11 millions \$ dont 43 % proviendront de subventions et 38 % d'investissements de la ville.

Rémunérations

Tandis que les conseillers reçoivent une rémunération de 5400 \$ par année plus une allocation de dépenses de 2700 \$ pour un total de 8100 \$, le maire additionne des rémunérations dont le total se chiffre à 53 300 \$: il reçoit 16 200 \$ plus une allocation de dépenses de 8100 \$ à titre de maire. Mais il reçoit de la CUQ 6084 \$ à titre de vice-président du comité exécutif, 17 033 \$ comme membre du comité exécutif et 5883 \$ parce qu'il préside la commission sur l'aménagement du territoire et de l'environnement.



Le maire de Cap-Rouge, André JUNEAU

Un couple « spécialisé » dans les vols à la BN sera cité à son procès

Un couple qui semblerait se spécialiser dans les vols à main armée dans les succursales de la Banque nationale a été cité hier à subir son procès au prochain terme des Assises débutant en février.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

L'enquête préliminaire de Michel Côté, âgé de 36 ans, de Rimouski, et d'Andrée Landry, âgée de 44 ans, de Québec, s'est étirée durant toute la journée hier. Le juge Gilles Lahaye a également cité à son procès Dominique Simoneau, le présumé complice de l'homme lors d'une tentative de vol à main armée. Des accusations de vol qualifié, de déguisement et d'utilisation d'une arme à feu pèsent contre le couple Côté-Landry.

Le procureur de la Couronne, Me Alain Gaumond, a fait entendre pas moins de 11 témoins pour étayer sa preuve. Dans deux cas, ceux de clients de la banque, il a fallu avoir recours aux services d'interprètes roumain et polonais. Outre un policier de la sûreté municipale de Québec, qui a procédé à l'arrestation du couple, tous les autres témoins étaient des employés des deux succursales bancaires où trois vols et une tentative de vol ont été commis.

Les auteurs de ces crimes portant toujours un bas de nylon sur la tête, la majorité des questions, hier, ont porté sur l'identification des accusés. Certains témoins reconnaissent Andrée Landry, certains Michel Côté et d'autres les deux. Leur avocat, Me Lawrence Corriveau, a plusieurs fois voulu faire dire aux témoins qu'ils ne

reconnaissent pas vraiment les accusés.

Trois fois plutôt qu'une

Une des succursales bancaires aurait été une cible de prédilection pour eux. À trois reprises, dont deux fois dans la même journée, ils y seraient allés, dans la rue Saint-Jean, à Québec.

La première fois, le 29 septembre, le couple aurait raflé plus de 18 700 \$. Le 26 octobre, Côté y serait retourné avec Simoneau mais, pour une raison encore obscure, les deux hommes se seraient enfuis sans rien emporter.

Mais Côté n'aurait pas voulu rester sur un échec puisque quelques heures plus tard, il serait revenu avec Andrée Landry et, cette fois, le couple se serait emparé de 5787 \$. Entre-temps, le 2 octobre, ils auraient jeté leur dévolu sur une autre succursale, située chemin Sainte-Foy, à Québec, où seulement 704 \$ ont été dérobés.

« Avec les maladies... »

Lors de leur arrestation, Côté et sa compagne portaient des gants en latex, a révélé le policier qui s'était rendu à la succursale de la rue Saint-Jean. « Des gants, a-t-il précisé, comme ceux que nous prenons pour fouiller maintenant... Avec les maladies... » C'est plus propre, a aussi ajouté l'agent.

Lors de l'un des vols, quand la caissière a informé son auteur qu'il y avait 6000 \$ dans le sac, ce dernier aurait dit : « Ça va être as-

sez pour aujourd'hui ». Au sujet des armes que les voleurs avaient, la caissière croit que « ce n'était pas des grandes affaires... »

Quelques témoins ont reconnu Côté surtout à cause de son « grand nez, croche ou tordu » ou encore de ses « yeux creux ». Dans le cas d'Andrée Landry, ce sont aussi ses yeux, sa taille, son « sourire fixe » et ses « traits durs » qui ont retenu l'attention.

Le citron

Lors des deux vols dans la même succursale, le malfaiteur mâle aurait tenu les mêmes propos au directeur adjoint dont le téléphone sonnait : « Touche pas au téléphone ! Je manquerai pas un citron à 25 mètres ! »

À une autre caissière, Côté aurait lancé avant de partir : « Merci beaucoup et excusez-nous du dérangement ! » Quant à sa complice, tout ce qu'on l'aurait entendu dire, c'est « Ti-Pet... » à quelques reprises.

Un témoin a été incapable de décrire comment les voleurs ont quitté les lieux pour la simple raison que la jeune femme se trouvait alors... sous un bureau.

40 kg de hasch saisis par la GRC: le couple de Château-Richer remis en liberté

Le couple de Château-Richer arrêté vendredi, lors de la plus importante saisie de haschich effectuée cette année par la Gendarmerie royale du Canada, a pu reprendre sa liberté hier.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Le procureur de la Couronne fédérale, Me Raynald Beaudry, ne s'est pas opposé à la libération provisoire de Léonard Deschênes, âgé de 45 ans, et de Jeannette Grenier, âgée de 50 ans. Outre un engagement de 2000 \$ par personne solvable, le juge Gilles Carle a imposé le dépôt des deux passeports.

De plus, le couple devra se présenter à la GRC, tous les 15 jours, et devra s'abstenir de tout contact avec des personnes possédant un casier judiciaire. Leur avocat, Me Lawrence Corriveau, a fait témoigner un entrepreneur de Charlesbourg qui s'est engagé pour le cautionnement. Ce dernier a dit posséder des bâtiments d'une valeur de 2,5 millions \$.

La brigade des stupéfiants de la GRC a mis la main sur 40 kilos de haschich valant plus de 1 million \$. La drogue était dissimulée dans des seaux enfoncés dans le sable, à l'intérieur et à l'extérieur d'une remise.

Une once de cocaïne a également été saisie chez ces propriétaires d'un camping. Ils devront revenir devant le tribunal le 11 janvier pour la divulgation de la preuve.

Tronçon Bic-Rimouski: on lève la 1re pelletée de terre

RIMOUSKI — Le ministre délégué aux Transports, M. Yvon Vallières, présidera cet après-midi la cérémonie de levée de la première pelletée de terre du tronçon Bic-Rimouski de l'autoroute Jean-Lesage.

La cérémonie se déroulera en présence de plusieurs personnalités, notamment le député de Rimouski, M. Michel Tremblay.

Après la cérémonie, le ministre Vallières donnera une conférence de presse, au Centre des congrès.

Le ministre étreindra pour la circonstance la couturière pelle d'argent, à l'intersection de la rue Lausanne avec le futur tronçon, au sud de la ville et de la rivière Rimouski.

SEARS ÉLECTRONIQUE, QUOI DE MIEUX COMME CADEAU POUR NOËL...

529⁹⁹
Ch.
Sears ord. 579,99\$

Rabais 50\$. Magnétoscope VHS 4 têtes à double azimuth pour effets spéciaux de qualité. Minuterie pour 6 émissions sur 1 an... ne manquez plus vos programmes préférés. Télécommande 38 boutons pour 30 fonctions. No 30129.



479⁹⁹
Ch.
Sears ord. 529,99\$

Rabais 50\$. Télécouleur 21" à affichage 'menu' vous permettant de faire vos réglages tout en restant dans votre fauteuil grâce à la télécommande 22 boutons. No 14619.

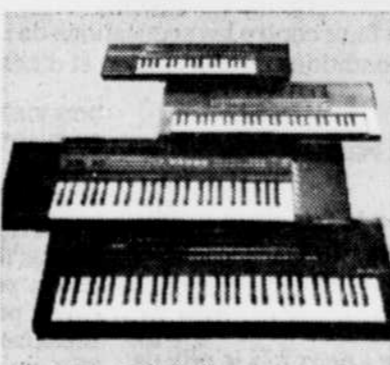
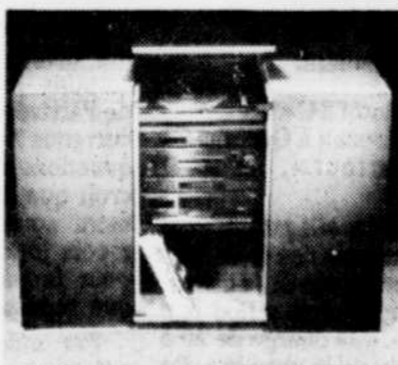


729⁹⁹
Ch.
Sears ord. 799,99\$

Rabais 70\$. Le matin de Noël, faites plaisir aux membres de la famille avec ce télécouleur stéréo 21". Modèle à filtre 'peigne' pour une image plus claire et plus nette. Pratique télécommande 29 boutons et affichage 'menu'. No 14989.

1499^{\$}
Ch.
Sears ord. 1699\$

Rabais 200\$. Chaîne stéréo Pioneer Hi-Fi d'une puissance totale de 240 watts. Comprend 2 lecteurs de disque compact programmables, télécommande à infrarouge et récepteur à syntonisateur numérique. No 28221.



BONS ACHATS!

Mini clavier Casio à 32 touches. 100 sons pré-réglés. No 26526. Ch.....99,99\$
Rabais 20\$. Clavier Casio MT 260 de format moyen. No 26552. Ord. 319,99\$
Ch.....299,99\$
Rabais 40\$. Grand clavier Yamaha à 49 touches. No 26672. Ord. 519,99\$.
Ch.....479,99\$
Grand clavier Casio stéréo 465 sons pré-réglés. 61 touches. No 26571. Ch.....699,99\$

Veillez noter que les magasins seront ouverts tous les soirs du 11 au 23 décembre et ouvriront exceptionnellement à 8 h30 les samedis 16 et 23 décembre.

Prix en vigueur jusqu'au 23 décembre 1989, dans la limite des stocks disponibles.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Québec, Place Fleur de Lys, 529-9861; Sainte-Foy, Place Laurier, 658-2121; Lévis, Galeries Chagnon, 833-4711.

Copyright Canada, 1989, Sears Canada Inc.

LE SOLEIL

ABONNEMENT 647-3333

Extérieur: numéro sans frais

1-800-463-2362

Heures d'affaires: Lundi au vendredi: 7h à 17h30

Samedi et dimanche: 8h à 12h

La CSN déclare forfait dans le conflit du Manoir Richelieu

Raymond Malenfant ne pavoise pas

Raymond Malenfant n'a pas le triomphe facile même si la CSN vient de confirmer qu'il vient de l'emporter dans le désormais célèbre conflit du Manoir Richelieu. « Il n'y a pas de quoi fêter. C'est une chicane bien inutile dont tout le monde aurait pu se passer », laisse-t-il tomber.

DENIS GAUTHIER
collaboration spéciale

L'homme d'affaires mentionne qu'il ne pavoise pas parce que dès le départ il avait prévu cette issue. « Quand on a commencé, je disais que ça finirait comme ça et c'est en plein ce qui est arrivé. Donc pour moi, il n'y a rien de nouveau. »

Presque quatre ans jour pour jour après avoir acquis le Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic, des mains du gouvernement, Raymond Malenfant sort d'un conflit qui fera annale dans le domaine des relations de travail au Québec. « Je suis bien placé pour le savoir, ça m'a coûté plus de 2 000 000 \$ en frais d'avocat », lance-t-il.

La lutte a été âpre, longue et pleine de rebondissements. « Un

petit entrepreneur qui aurait été tout aussi dans ses droits que moi n'aurait jamais pu passer au travers. Ça demande trop de ressources », fait-il observer.

Si c'était à recommencer, l'homme d'affaires jure qu'il refait exactement la même chose. « Si j'avais eu le moindre doute que je n'étais pas dans mes droits, je ne me serais jamais embarqué là-dedans. Mais j'étais certain dès le départ qu'il n'y avait aucun lien direct entre moi et la CSN. »

Raymond Malenfant estime que trois points ont tourné en sa faveur. D'abord le rapport Leboeuf qui recommandait qu'on l'évince du Manoir. « Il n'y a pas un homme d'affaires qui a été capable d'avalier ça. » Puis, au lendemain de l'enquête du coroner sur la mort de Gaston Harvey quand il a entrepris de se livrer aux mé-



Raymond Malenfant dit qu'il avait prévu l'issue de la bataille, il y a quatre ans.

diats. « Il fallait donner notre version et les gens ont compris le message. » Finalement, l'affaire des bombes dans les établissements de la chaîne Universel. « Les gens se sont rués sur le Ma-

noir pour témoigner leur désapprobation. »

L'hôtelier qui poursuivait dans l'ombre son travail pour monter une chaîne au Québec tout en faisant du placement dans l'immobilier s'est soudainement retrouvé sous les projecteurs des médias à la suite de tout le battage ayant entouré le conflit du Manoir. « Je n'étais pas préparé à ça. Je ne suis pas un artiste, je suis un homme d'affaires », avoue-t-il.

Raymond Malenfant et sa famille ont eu de la publicité comme jamais. « Une belle publicité gratuite », plaisantait-il au plus fort du conflit. « Dans le fond, je n'avais pas besoin de ça. Des bouts, j'étais dépassé mais je n'avais pas le choix. »

Pour l'hôtelier, le conflit du Manoir a pris fin quand la Cour suprême a rendu son jugement concernant l'interprétation à donner à l'article 45 du code du travail en décembre 1988. « À partir de ce moment j'ai arrêté de penser à ça et je n'ai fait que me défendre. La partie était jouée », conclut-il.



Yves **BERNIER**

De la psycho à la musique

Il vient de produire un premier disque compact avec ses propres compositions au studio PSM de Québec, et il est en vente chez le disquaire Musique Garnier, avenue Maguire. Il y a bien quelques centaines d'amis et de connaissances qui pourraient être intéressés à se le procurer, car **Gontran Girard** s'est fait connaître dans la région durant 15 ans comme psychologue industriel. Bon nombre d'élèves du cégep de Sainte-Foy l'ont même connu comme professeur de psychologie.

Mais depuis deux ans maintenant, il s'est complètement consacré à la composition musicale. Comme il l'a souvent répété à ceux qui venaient le consulter, « pour être bien dans sa peau, il faut travailler dans ce qui nous intéresse vraiment ». C'est ce qu'il a fait après avoir mûri pendant près de cinq ans l'idée de se consacrer à la musique. Je n'ai pas encore pu entendre ses compositions, mais j'étais curieux de savoir comment on en arrive à faire un virage professionnel et même personnel de 180 degrés à l'âge de 39 ans.

Joint au téléphone, M. Girard, père de trois enfants, est loin de l'illuminé qui fait un « trip » d'artiste. Enfant, il avait déjà étudié la musique durant cinq ans. Son intérêt est revenu à la surface à l'âge adulte. Tout en pratiquant sa profession, « les notes trottaient » constamment dans sa tête, et il a même songé un moment à pratiquer la musicothérapie. Mais il fallait qu'il « se branche », et c'est maintenant chose faite. La première moitié du disque est constituée de pièces au piano solo, la seconde à des compositions orchestrées. M. Girard n'aime pas qu'on le catégorise, mais s'il faut le faire pour la mise en marché de son produit, disons que sa musique est à la fois classique, semi-classique et New Age, un **George Winston**, si vous voulez.



Gontran GIRARD

5000 \$ pour Atout-lire

Francine Loignon, coordonnatrice de **Atout-lire**, organisme sans but lucratif qui travaille depuis plus de six ans à alphabétiser la population adulte de la basse-ville, vient de recevoir une subvention de 5000 \$ de la Fondation Gannett. C'est sous la recommandation de **Mediacom inc.**, filiale du consortium de communications américain Gannett inc., que le groupe a pu recevoir cet argent qui servira à l'achat d'un photocopieur ainsi que d'une machine à écrire.

Ces pièces d'équipement amélioreront la productivité des cinq employés et des huit volontaires qui enseignent les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul à plus de 75 personnes sur une base annuelle. Parmi celles-ci, on y retrouve de jeunes décrocheurs, des personnes immigrantes et des adultes de tous âges.

La Fondation Gannett accorde des subventions dans plus de 120 communautés américaines et canadiennes, dont 30 villes dans six provinces canadiennes où **Mediacom** exploite son réseau d'affiches. Le chèque de **Atout-lire** a été remis par **Raymond Cauchon**, président de la région de l'Est de **Mediacom**.

Le « Look California »

Le mariage est consommé. **Marcel Pelchat** et **Noël Bédard** ont acheté le bail du magasin Norman du centre commercial Laurier, et ils affirment déjà que le magasin deviendra « l'un sinon le plus important point de mire de la mode et de la beauté au Québec ». Whow! Quand on connaît le coiffeur, animateur des émissions **Look 89** et **Look international** à Pathonic puis à Télévision Quatre Saisons ensuite, porte-parole de la publicité francophone des produits **Jhirmack** avec qui il a une entente très lucrative, on peut penser que Norman aura un grand comptoir de produits du genre. Très fort sur « l'apparence » de la femme, investisseur « judicieux » (à défaut d'un qualificatif plus approprié), il a sûrement négocié une entente très « élaborée » et pointilleuse avec son nouvel associé, M. Bédard.

Ce dernier possède des entreprises très prospères de vêtements accessibles à la « femme moyenne », et lui aussi sait comment faire sa mise en marché et se lancer dans des lignes de produits qui restent toujours très compétitives.



Marcel Pelchat et Noël Bédard s'associent.

Donnez « sang » tarder !

Dans le temps des Fêtes, les automobilistes fourmillent sur les routes, ce qui non seulement accroît les risques d'accidents, mais diminue aussi le nombre de personnes en mesure de donner du sang. Aussi, comme le souligne **Michèle de Bellefeuille**, responsable des communications de la Croix-Rouge pour la région de l'Est, au moment des réunions de famille et d'amis, n'oublions pas les malades ou les hospitalisés.

Donner du sang c'est un vrai « cadeau de Noël ». Chaque jour, on a besoin de 1400 sacs de sang pour répondre aux besoins des Québécois. Du 15 décembre au 10 janvier, la Croix-Rouge lance sa campagne : « Ne commencez pas à fêter **sang** nous, donnez **sang** tarder ! »

Vous n'avez qu'à surveiller le calendrier des collectes organisées ou téléphonez aux centres de la Croix-Rouge le plus près. Si vous avez entre 17 et 60 ans et que votre poids excède 45,5 kg, vous pouvez donner du sang à tous les trois mois ou selon l'avis du personnel médical. En moyenne, il suffit de 45 minutes pour donner un sac de sang qui peut sauver quatre vies humaines.

Vous pouvez joindre l'auteur de cette chronique de 9 h à 12 h, du mardi au vendredi, au numéro 647-3394.

Ville de Vanier : aucune augmentation de taxes pour la 3e année consécutive

Pour la troisième année consécutive, le maire de Ville de Vanier, M. Robert Cardinal, a présenté hier soir un budget qui ne comporte aucune augmentation de taxes.

par **THIERNO DIALLO**
LE SOLEIL

En fait, pour une maison unifami-

liale moyenne, dont l'évaluation passe de 60 300 \$ à 65 500 \$, le total des taxes tombe de 1227 \$, qu'il était cette année, à 1198 \$ l'an prochain. Celui d'un immeu-

ble à revenus de deux logements accuse également une baisse appréciable, passant de 1507 \$ à 1382 \$.

Le maire a expliqué cette performance par le fait que sa ville a enregistré, au cours des deux dernières années, des excédents de

revenus tirés de la taxe foncière et d'affaires. En 1990, ces dernières s'élèveront respectivement à 346 300 \$ et 445 600 \$.

Seule la taxe de vidanges connaît une légère hausse, passant de 80 \$ pour une maison unifamiliale, à 86 \$. La taxe d'eau demeure à 60 \$ alors que celle du déneigement diminue de 36 \$ (243 \$ en 1989 contre 207 \$ l'an prochain).

Pour un budget équilibré de 10 875 415 \$, les dépenses les plus importantes concernent notamment les contributions à la CUQ (hausse de 228 000 \$ ou 28,5 % des quote-parts régionales et de 159 000 \$ ou 13,6 % pour l'utilisation de l'incinérateur) et les frais de financement de la dette (une augmentation de 222 600 \$, ou 12,5 %).

Enfin, le programme triennal des dépenses en immobilisations englutira un peu plus de 25 millions \$ pour la période 1990-1991-1992, les postes les plus importants étant la canalisation des eaux de surface (ruisseau St-Michel) pour un montant total de 10,5 millions \$, l'achat de machinerie et d'équipements, la réfection d'égouts et la réfection de pavage au parc industriel.

DES ENCEINTES ACOUSTIQUES à votre goût

À PARTIR 385\$ LA PAIRE

rotac électronique inc.
2873, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy
Fermé le lundi
6 salles d'écoute
Service spécialisé en audio et vidéo de toutes marques
Magasin 653-7768
Service 653-4972

Imaginez une semaine au Club Med

À GAGNER: 2 voyages pour 2 personnes à Punta Cana, en République Dominicaine. Le tirage aura lieu le 14 janvier 1990.

PARTICIPEZ:

- Découpez le coupon que vous trouverez dans le Soleil et remplissez-le (participez autant que vous le désirez!)
- Faites valider ce coupon chez un des marchands de Place de la Cité (selon votre région)
- Déposez dans la boîte à tirage prévue à cet effet, dans le mail central de Place de la Cité.

Tous les règlements du concours sont disponibles à Place de la Cité.

COUPON DE PARTICIPATION

Nom _____
Adresse _____
Téléphone _____ C.P. _____

magasinez autrement... PLACE de la Cité
2835, BOULEVARD HOUELAGA, SAINTE-FOY, QUÉBEC

COLLABORATION: **UNIGLOBE** **CLUB MED**
Voyages Optimisme Inc. Et votre meilleur ami

CITF-FM **LE SOLEIL**

« Avec les régimes, je ne réussissais pas. Avec Nutri/Système, j'ai perdu 121 livres. »

Notre programme comprend:

- repas savoureux à basse teneur calorique
- supervision professionnelle
- attention individuelle
- pas de calories à compter

Appelez maintenant

Notre cliente **Sandra** a perdu 121 livres

PLUS DE 1 400 CLINIQUES DANS LE MONDE

nutri/système
cliniques minceur

3 SEMAINES pour seulement **49\$***

APPELÉZ DÉS AUJOURD'HUI POUR UNE CONSULTATION GRATUITE SANS OBLIGATION

658-3000 979, de Bourgogne Ste-Foy
624-0440 9185, boul. Henri-Bourassa Charlesbourg
681-1212 CARREFOUR VANIER 459, rue Soumande (face à Place Fleur de Lys)

* Offre spéciale comprend 3 semaines de service. Ne comprend pas le coût de la nourriture exclusive Nutri/Système, les livres et la maintenance. Nouveaux clients seulement pour un temps limité.

Pour dégager la voie maritime du Saint-Laurent

La flotte de la Garde côtière se lance à l'assaut des glaces

Toute la flotte de la Garde côtière canadienne sera en opération ce matin sur le fleuve Saint-Laurent afin de déglacer la voie maritime, engorgée de navires et pour installer le maximum de bouées d'hiver.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Hier, le retour au travail des 300 employés de la Garde côtière n'a permis qu'au tiers des brise-glaces de reprendre leurs activités. C'est qu'il fallait laisser le temps aux équipages, encore abasourdis par la loi C-49 forçant leur retour au travail, de nettoyer leurs bateaux recouverts de neige et de glace, après un arrêt d'un mois. On estime que cette grève aura coûté 100 millions \$, si on inclut la location d'équipements pour parer à l'absence des brise-glaces et les pertes des armateurs.

Aujourd'hui, six brise-glaces, un aéroglisseur ainsi que le *Johnny McDonald*, des Maritimes, venu à la rescousse des équipes, se lanceront à l'assaut des glaces et des bouées. Le *Pierre-Radisson* fait route vers le port de Montréal, où 70 lacquiers et hauturiers sont en attente. Le *J.E. Bernier*, lui, patrouillera entre Trois-Rivières et Montréal.

Le *Sir Wilfrid Laurier* file vers Grondines, où il tentera de récupérer quelques bouées d'été. Le

Tracy se promènera entre Québec et Montréal tandis que le *Rodgers* surveillera la navigation près du pont de Québec, où les glaces s'amoncellent dans le chenal très étroit.

Enfin, le brise-glaces *Des Groseillers* ira ouvrir la voie du Saguenay, fermée depuis une semaine, au grand désespoir de la compagnie Alcan et où un navire est prisonnier des glaces.

Mais cela prendra un certain temps à refaire une beauté à la voie maritime du Saint-Laurent, encombrées de blocs de glaces, de navires et privée de bouées d'hiver. Depuis le 5 décembre, la navigation s'effectue uniquement de jour et à sens unique, en alternant d'une journée à l'autre.

Hier, le coordonnateur régional de la grève, M. Frédéric Fréchette, estimait que la navigation ne reviendrait peut-être pas à la normale cet hiver sur le fleuve, à cause du manque de balisage sur la voie maritime et de la détérioration du climat de travail. Le conflit a empêché l'enlèvement des 404 bouées d'été qui flottaient entre Tadoussac et Montréal de même que la pose de 160 bouées d'hiver.

Celles-ci délimitent les secteurs sécuritaires du fleuve.

« On s'est aperçu que la Garde côtière manquait d'équipements pour ancrer les bouées d'hiver, parce que des chaînes et des ancres qui les retenaient se sont détachées sous la pression des glaces. Cela risque de perpétuer la navigation à sens unique, ce qui retardera certains transports », croit-il.

Mais le directeur de la Garde côtière, Jacques Clavel, était plus optimiste hier, précisant que la navigation d'hiver reviendrait à la normale en fin de semaine et que seuls les endroits stratégiques seraient munis de bouées. Il y aura certes moins de bouées pour orienter les navires mais les brise-glaces compléteront le travail.

Hier, tout allait également bien pour le porte-parole de la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent, Jacques Pouliot, ravi de voir que le trafic à sens unique avait libéré la voie maritime. Il admet cependant que la situation pourrait se corser d'ici le 23 décembre, alors que plusieurs des 80 pilotes en devoir tomberont en congé des Fêtes.

Or, la voie maritime entre Montréal et les Grands Lacs ferme officiellement à minuit ce soir.

Des frais supplémentaires, variant de 15 000 \$ à 100 000 \$ par jour risquent d'être imposés à tout navire demandant l'autorisation de pénétrer dans la voie maritime après minuit. Il reste encore 24 navires immobilisés entre Montréal et Cornwall et qui veulent re-

prendre la mer tandis que 16 autres demandent à se diriger vers les Grands Lacs.

« Si tous ses navires ne sont pas sortis du système, je vais manquer de pilotes », dit M. Pouliot. De son côté, la porte-parole de la voie maritime, Gaétane Hemsley,

affirme que les brise-glaces arrivent trop tard et que les deux prochains jours seront déterminants pour le trafic. 3200 navires transitent annuellement entre les Grands Lacs et le fleuve. L'an passé, ils avaient quitté la voie maritime deux jours avant Noël.

Côté refuse de modifier la loi 160 avant de signer les conventions

Les dirigeants de la CSN, de la CEQ et de la FTQ n'ont pas réussi à faire fléchir le ministre de la Santé et des Services sociaux. Marc-Yvan Côté ne modifiera pas la loi 160 tant que les conventions collectives ne seront pas renouvelées dans le secteur public.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

« La signature des conventions collectives est un pré-requis à une évaluation des effets, positifs et négatifs, de la loi 160 », a précisé hier au SOLEIL l'attaché de presse du ministre, M. Christian Coulée. La loi 160, assurant le maintien des services essentiels dans le secteur de la santé et des services sociaux a été appliquée lors de la négocia-

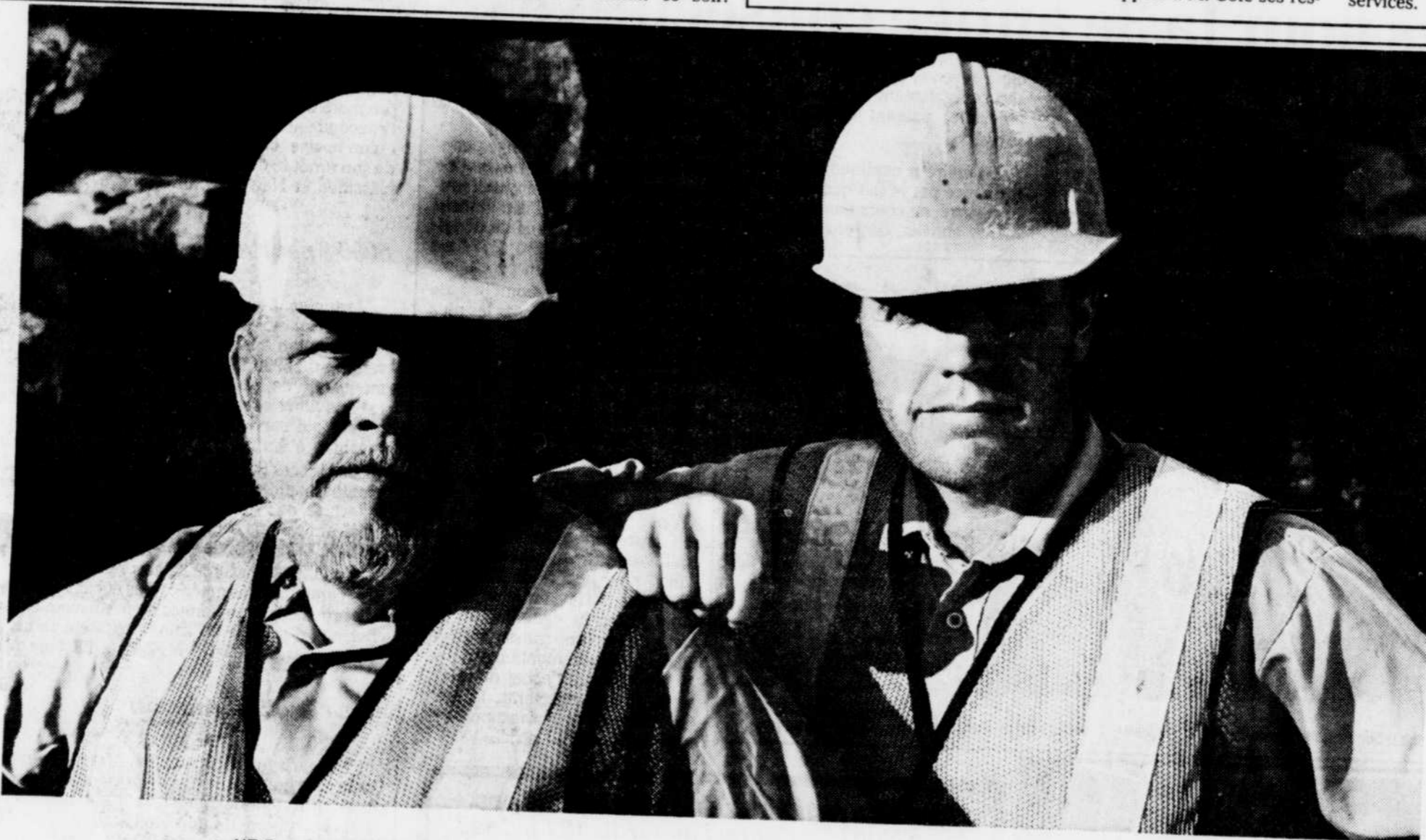
tion en cours et elle le sera jusqu'à la fin.

Vendredi, M. Gérald Larose, Mmes Lorraine Pagé et Diane Lavallée ont rencontré, pour la première fois, le ministre Côté pour lui expliquer les impacts de l'application des sanctions de la loi 160 (perte d'ancienneté, réduction de salaire et non-perception à la source des cotisations syndicales).

Les dirigeants syndicaux ont aussi rappelé à M. Côté ses res-

ponsabilités ministérielles en regard de la détérioration de la qualité des services, et l'ont interrogé sur les suites qu'il donnera au jugement Dufour portant sur la loi 160. M. Larose, Mmes Lavallée et Pagé estiment qu'un sursis aux sanctions appliquées depuis la grève illégale de septembre, ne mettrait nullement en danger la sécurité publique.

Le refus du ministre n'étonne pas la présidente de la CEQ. « Nous n'attendions pas une réponse immédiate », de dire Mme Pagé. Elle juge néanmoins l'entretien fructueux puisqu'il a permis de constater que le ministre se préoccupe de la qualité des services.



“VOUS DITES QUE VOUS FABRIQUEZ UN MEILLEUR GRAND PICK-UP.
PROUVEZ-LE.”

Si vous avez besoin d'un pick-up pour gagner votre vie, vous n'allez pas choisir n'importe quoi. De plus en plus de gens préfèrent un grand pick-up Chevrolet ou GMC. Mais ce qui les a convaincus saura-t-il vous convaincre?

LA PLUS GRANDE PUISSANCE STANDARD!

En optant pour un pick-up GM, vous obtenez un V6 Vortec de 4,3 L qui développe 160 chevaux. Ce moteur perfectionné à injection monopoint de carburant est fiable et fonctionne en douceur... sans oublier qu'il développe la plus grande puissance standard qui soit!

La fiabilité se traduit également par la simplicité du compartiment moteur: il se compose d'éléments judicieusement disposés et de réservoirs transparents. Les travaux d'entretien s'effectuent en un tournemain.

RENDEMENT OPTIMAL POUR DES ANNÉES DURANT!

Les pick-up Chevrolet et GMC bénéficient des traitements anticorrosion les plus complets jamais offerts par GM. L'acier galvanisé des deux côtés est utilisé massivement et les éléments de la car-

rosserie sont de beaucoup simplifiés.

De plus, les côtés de caisse et l'abat-tant sont en tôle à double paroi. Les encadrements de portes et le toit sont monopieces et estampés. Avec un ajustement d'une telle précision, nos pick-up vous donneront un fier coup de main pour des années durant.

ILS FACILITENT VOTRE TRAVAIL ET LE RENDENT PLUS AGREABLE!

La puissance et la durabilité sont importantes. Mais un pick-up doit aussi vous permettre de travailler dans le plus grand confort. Grâce aux grandes portes et au plancher bas, il est plus facile d'entrer dans les pick-up GM et d'en sortir. La cabine est spacieuse. Le volant et les pédales sont placés pour que des conducteurs de taille différente soient confortables. La visibilité est exceptionnelle grâce aux grandes glaces qui sont toutes teintées.

LE ROULEMENT FOURNIT LA PREUVE INCONTESTABLE.

Les pick-up GM ont un cadre robuste entièrement soudé dont la forme s'amincit vers l'arrière. Cette concep-

tion unique permet l'utilisation de ressorts arrière plus longs assurant ainsi la stabilité en charge et une douceur de roulement exceptionnelle. Des freins arrière antibloccage commandés par ordinateur et assortis au PNBV sont standard. La grande douceur de roulement permet aussi à nos pick-up de s'arrêter fermement et en douceur sur les routes glissantes ou meubles et ce, même s'ils sont lourdement chargés.

Pour obtenir un catalogue de camions GM ou des renseignements sur la Location PlusSM, téléphonez au 1 800 465-3273.

GM TOTAL
GARANTIE
DE 3 ANS / 80 000 KM



VOICI D'AUTRES BONNES RAISONS POUR ACHETER DU GM.

ÉCONOMISEZ MAINTENANT JUSQU'À 650\$

avec l'ensemble d'équipements avantageux* comprenant: Climatiseur et radio AM-FM avec lecteur de cassettes, ainsi que lève-glaces et verrouillage des portes électriques OU volant inclinable et régulateur de vitesse, au choix.

Voyez votre concessionnaire au sujet des autres économies sur le P.D.S.F. pouvant atteindre 450 \$ pour les modèles d'une demi-tonne spécialement équipés.

OU Économisez jusqu'à 750 \$ sur les modèles de trois quarts de tonne spécialement équipés.**

*Économies calculées sur le P.D.S.F. des grands pick-up C.K. Chevrolet et GMC (modèles 1990) équipés de l'ensemble d'équipements avantageux (27% par rapport au P.D.S.F. des options achetées séparément. Toutes les taxes applicables, incluant la taxe d'acquit fédérale, sont en sus. L'offre est de durée limitée et n'est applicable qu'aux achats au détail effectués après le 31 octobre 1989. Elle comporte une participation du concessionnaire.

**Voyez votre concessionnaire GM participant pour tous les détails.

GMC

DES VRAIS GM
FIDÈLES COMME J'AIME!

Chevrolet

Facturation des frais de dépollution

Paradis blâme ses fonctionnaires pour l'absence de loi

Le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, n'a pas ménagé le personnel de son ministère qu'il a virtuellement accusé hier de passer plus de temps à la réflexion qu'à l'action.

par GILLES BOIVIN
LE SOLEIL

Le ministre admet d'ailleurs carrément que le Menviq n'a tout simplement « pas été à la hauteur de la situation compte tenu des outils dont il disposait » dans l'épineux dossier de la contamination au plomb à Saint-Jean-sur-Richelieu.

L'évolution de ce dossier « est un cauchemar qui démontre bien que les gestes n'ont pas été posés depuis 1974 et qu'on n'a pas encore les moyens, les outils légaux, qui nous permettraient d'agir », a précisé M. Paradis à sa sortie de l'Assemblée nationale hier.

Et ce qui fait particulièrement rager le ministre c'est qu'il a demandé, il y a plus d'un mois, à ses fonctionnaires de préparer un projet de loi visant à doter le Menviq des pouvoirs nécessaires pour appliquer le principe du « pollueur-payeur » dans la décontamination des terrains pollués. M. Paradis espérait présenter ce projet de loi avant l'ajournement de la session, jeudi, mais il attend toujours qu'il soit prêt.

« Le ministère ne semble pas avoir cette culture de passer de la réflexion à l'action... », a rétorqué le ministre aux journalistes qui l'interrogeaient sur le sujet.

Aveu d'impuissance

Depuis 1974, devait admettre hier le ministre Paradis, la famille Singerman a obtenu des permis d'exploitation pour trois endroits

différents de recyclage de produits contaminés au plomb, en dépit d'un dossier peu reluisant au chapitre environnemental. Le dernier en liste est l'usine de la Balmet, à Saint-Jean-sur-Richelieu.

À ces trois endroits, souligne le ministre, « ils ont laissé sur leur passage des dommages considérables sur le plan humain », soit quelque 300 travailleurs et une quarantaine d'enfants de Saint-Jean dont le taux de plombémie dans le sang dépasse les normes sécuritaires.

En août dernier, en pleine campagne électorale, le gouvernement forçait la Balmet Canada, une entreprise de la famille Singerman, à fermer son usine de

Saint-Jean sous la pression populaire. Incapable de forcer l'entreprise à nettoyer les terrains contaminés, le gouvernement a permis à Balmet de recouvrir le terrain d'asphalte. Le ministre admet qu'il s'agit là d'une situation temporaire et ne peut offrir aucune garantie que des fissures dans le pavage ne causeraient pas une reprise de la contamination.

La famille Singerman n'en était d'ailleurs pas à ses premiers démentés avec le ministère de l'Envi-

ronnement, reconnaît M. Paradis. Elle était propriétaire de la firme Ballast Metal & Equipement, une entreprise de recyclage du plomb située dans l'est de Montréal. A deux reprises cette entreprise fut condamnée à des amendes pour violations des lois environnementales.

En 1978, le gouvernement versait une subvention de 2 millions \$ à la famille Singerman et son nouvel associé, pour déménager cette usine sur la rive sud de Montréal.

Quelques mois plus tard, la nouvelle usine, Ballast Metal Canada, était aux prises avec un sérieux problème de contamination au plomb. Cent quarante-cinq travailleurs devaient alors visiter l'hôpital à la suite d'une contamination au plomb. Quelque 150 autres devaient subir le même sort au cours des deux années subséquentes, révélait hier le quotidien *The Gazette*. A plusieurs reprises pendant cette période, la Ballast Metal fut condamnée à des amendes

pour infraction aux lois environnementales.

La famille Singerman quittait la Ballast Metal en 1984. Depuis 1983, elle avait commencé à exploiter sous le nom de Balmet Canada, une usine de recyclage des accumulateurs d'automobiles à Saint-Jean.

Après « plusieurs mises en garde du département de santé communautaire de Saint-Jean », le gouvernement forçait l'entreprise à fermer ses portes en août 1989.



Pierre Paradis : le dossier de Saint-Jean-sur-Richelieu est un cauchemar.



couleurs ethniques en exclusivité pour twik à Noël...

LE PULL JACQUARD ENCOLURE V

29.95

le pull le plus versatile de la collection hiver 1990 au meilleur prix pour cette qualité de pure laine shetland... notre pull encolure V, à porter sur blouses, chemisiers, pulls col montant, avec des foulards... fantastique pour twik qui adore jouer le jeu des superpositions et des nouvelles couleurs ethniques chaudes et épicées sur fond marine ou kaki. bordures torsadées, petite poche à la taille... un cadeau exclusif pour twik dans la boîte simons!



TROIS MAGASINS, LE NOUVEAU SIMONS PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE ET VIEUX QUEBEC

En Bref du parlement



par ANDRÉ FORGUES
LE SOLEIL

J'existe, tu existes, il existe...

À la suite des événements de vendredi, quand la conférence de presse du chef de l'Opposition a avorté, plusieurs se demandaient hier si M. Parizeau fournirait au premier ministre l'occasion de blaguer un peu sur son dos. Déçu du petit nombre de journalistes présents vendredi, M. Parizeau avait annulé sa rencontre de presse et conclu ses remarques en disant « j'existe aussi ». Hier, le chef de l'Opposition a ouvert la porte sciemment à M. Bourassa dans la première question qu'il a posée en Chambre, demandant si les chantiers maritimes vont continuer d'exister. Et sitôt le premier ministre eût-il répondu que les chantiers, comme M. Parizeau, existent, que le chef de l'Opposition s'est esclaffé.

Un gala et des réunions

M. André Vallerand, ministre depuis décembre 1985, n'a à peu près jamais eu l'occasion de se faire valoir à la période des questions jusqu'à maintenant, si ce n'est pour répondre à des « questions plantées », comme celles posées par des collègues libéraux pour lui donner l'occasion de vanter le succès de l'opération placement des étudiants, à l'époque où il en avait la responsabilité.

Hier, M. Vallerand, devenu ministre du Tourisme, a eu droit à une vraie question, venant d'une députée péquiste, celle de Terrebonne, Mme Luce Dupuis. Que fera le ministre pour redresser la situation de l'industrie touristique au Québec? a-t-elle demandé. Le ministre lui a répondu qu'il y a eu récemment « un immense gala du prix du Mérite touristique » et, de plus, qu'une des actions les plus importantes serait « la concertation avec le milieu touristique ».

Vente sous pression

Le député de Sainte-Marie-Saint-Jacques, M. André Boulerice, est un vendeur efficace et même redoutable. Après avoir obtenu un beau succès auprès des journalistes, dans les corridors du parlement, il a réalisé plusieurs ventes au Salon bleu. Peu de ministres ou députés ont osé lui dire non alors qu'il proposait, 10 \$ pièce, des cassettes de musique de Noël mises en marché au profit du Comité Sida Aide Montréal.

Pour Noël...
Offrez-lui
le JONC ÉTERNITÉ et
le BRACELET TENNIS
SERTIS DE DIAMANTS

WRS AVARD
BIJOUTIER-JOAILLIER
2461, chemin St-Louis, Sillery - 653-3115
Réalisation • Restauration • Réparation dans nos ateliers

Amendes de 45 \$ à 85 \$ et points d'inaptitude sont en jeu

Il faudra boucler sa ceinture même sur la banquette arrière

Le port de la ceinture sera obligatoire sur la banquette arrière dès le 1er janvier. Les contrevenants seront passibles d'amendes de \$45 à \$80.

par ROBERT FLEURY
LE SOLEIL

Finie le temps où les enfants pouvaient se tenir impunément debout sur la banquette arrière : à compter du 1er janvier 1990, adultes comme enfants devront la boucler à l'arrière comme à l'avant. Sous peine d'amende et de perte de points d'inaptitude s'ils ont un permis de conduire.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre des Transports et de la

Sécurité publique du Québec, M. Sam L. Elkas, le conseil des ministres ayant mis en vigueur une telle disposition déjà prévue lors de la refonte du code de la route.

Si l'on en croit la direction des communications de la Régie d'assurance automobile, tous les véhicules munis de ceintures à l'arrière seront soumis à cette obligation, ce qui exempterait les autobus et autobus d'écoliers.

« S'il y a une ceinture abdomi-

nale, il faudra la porter. S'il y a une ceinture à trois points d'attache, il faudra l'utiliser complètement, pas question de passer le baudrier sous le bras », confirme Pierre Théberge de la RAAQ.

Curieusement, cette annonce arrive subitement sans aucune campagne de sensibilisation préalable de la part de la Régie, contrairement à ce qui avait été le cas lors de l'adoption du port obligatoire de la ceinture à l'avant. On avait toujours passé cette disposition sous silence, le port de la ceinture abdominale prêtant à controverse pour son efficacité et peu de véhicules disposant alors de ceintures à trois points d'at-

tache. Or on considère maintenant que la plupart des véhicules sont ainsi équipés, ce qui serait loin d'être évident. Le précédent ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, n'avait jamais manifesté publiquement son intention de la rendre obligatoire dans un délai aussi court, du temps où il était ministre.

D'autres provinces auraient déjà des législations obligeant le port de la ceinture à l'arrière : le Québec ne serait donc ni la première ni la dernière à le faire.

Sièges pour enfants

Quant aux enfants qui prennent place à l'arrière des véhicules, ils devront obligatoirement être attachés à la ceinture, à un coussin d'appoint ou à un siège pour enfant pour éviter qu'ils ne deviennent des projectiles en cas d'impact. En cas de défaut, les infractions seront aux frais des parents ou du conducteur. La Régie amorcera une campagne de sensibilisation en ce sens au cours du printemps prochain.

On estime pouvoir réduire la gravité et le nombre des blessures de l'ordre de 50 % en mettant en vigueur cette disposition du code de la route.

Points d'inaptitude

À compter du 1er janvier, les automobilistes verront par ailleurs leur nombre de points d'inaptitude passer de 12 à 15 mais ils risquent d'en perdre davantage : ainsi le non-port de la ceinture tant à l'avant qu'à l'arrière entraîne la perte de deux points, comme le non-port du casque



Adultes et enfants devront désormais s'attacher à l'arrière d'une voiture.

pour les motocyclistes et cyclomotoristes. L'omission de faire un arrêt obligatoire occasionnera la perte de trois points au lieu de deux, comme le non-respect d'un

feu rouge. Toute condamnation ou amende qui a lieu après le 1er janvier sera considérée comme une infraction commise après cette date.

Elkas appuie l'idée de faire payer davantage les mauvais conducteurs

Le ministre des Transports, M. Sam Elkas, est non seulement favorable à une tarification du permis de conduire en fonction des points d'inaptitude mais il estime que la différence devrait « être sensible » pour les conducteurs délinquants.

par GILLES BOIVIN
LE SOLEIL

Confirmant qu'une telle réforme est à l'étude à la Régie de l'assurance automobile, M. Elkas s'est dit favorable à une tarification qui tiendrait compte du dossier du conducteur. « Les mauvais

conducteurs doivent s'attendre à payer », a-t-il indiqué à sa sortie de l'Assemblée nationale.

Le ministre n'est cependant pas en mesure de dire maintenant combien un conducteur qui a plusieurs points d'inaptitude à son dossier pourrait être appelé à débours. Une réduction de 10 \$

pour le « bon » conducteur ne serait guère notée, souligne le ministre. Comme il s'agit d'une mesure incitative, il faudrait que la pénalité soit « ressentie » par les conducteurs aux lourds dossiers, estime-t-il.

Le président de la RAAQ, M. Jean-Pierre Vézina, précisait hier que la régie était à étudier cette nouvelle tarification « en fonction des risques ». Il ne cachait pas qu'une telle réforme se traduirait pas des augmentations substantielles pour les conducteurs qui accumulent les points d'inaptitude.

M. Elkas a également confirmé que cette réforme de l'assurance automobile ne sera pas basée sur une discrimination selon le sexe ou l'âge du conducteur. Les études sont actuellement en cours à la RAAQ et le ministre espère pouvoir procéder dans cette voie au cours de l'été.

Des routes municipales ?

M. Elkas a par ailleurs confirmé également que son ministère étudie la possibilité d'associer les municipalités au financement et à la réalisation de certains travaux de voirie dont le gouvernement a la charge.

Visiblement mal à l'aise pour l'une de ses premières interventions en Chambre, M. Elkas a admis qu'il jonglait avec l'idée du financement par « un tiers » des travaux que les « contraintes budgétaires » du gouvernement ne lui permettraient pas d'entreprendre. En entrevue à la Presse canadienne hier, le ministre avait admis ne pas avoir les moyens de réaliser certains engagements électoraux, notamment dans la région de Montréal.

À sa sortie de la chambre, M. Elkas a expliqué qu'il jonglait avec une formule de sous-traitance qui permettrait par exemple à une municipalité d'effectuer certains travaux de voirie sur leur territoire.

Église incendiée

SHERBROOKE (PC) — Un incendie criminel, pour lequel trois suspects ont déjà été arrêtés, a causé hier des dommages évalués à près d'un demi-million de dollars à l'église Immaculée-Conception de Sherbrooke. Des voleurs ont pénétré avec effraction dans la salle paroissiale, au cours de la nuit d'hier. Ils ont notamment volé le ciboire que renfermait le tabernacle qu'ils ont remplacé par une bouteille de bière. Ils ont également volé l'hostie consacrée de l'ostensoir. Dans la sacristie, ils ont forcé le coffre contenant les quêtes du dimanche et ils ont volé l'argent. Et c'est à cet endroit, pour marquer leur départ, qu'ils ont allumé trois foyers d'incendie.

Nikon

DU SÉRIEUX SUR TOUTE L'ÉCHELLE!

Nikon One-Touch 100
Ses performances font la différence.

Tele-Touch 300. AF
C'est lui qui élimine les yeux rouges.

Nikon Zoom-Touch 500
Des performances dignes d'un compact zoom diexception.

Nikon FM2
Le choix du traditionaliste.

Nikon F3
Une somme de précision et de robustesse.

GRATUIT
Photo de votre enfant avec le PÈRE NOËL
18 au 22 déc.
de 13h à 15h

Nikon F4
LE NIKON...

Les objectifs et les flashes Nikon c'est aussi du sérieux.

Nikon F-401s
Qualité "SLR" totalement automatique.

Nikon F-801
La haute technologie "SLR" jusqu'aux extrêmes.

DEVENEZ MEMBRE "MAGICLUB"
24 films PHOTOS couleurs "gratuits" 24 ou 36 photos.
ÇA VAUT LE DÉPLACEMENT. (selon conditions)

HENRI LECLERC CAMERA
ÉQUIPEMENT PHOTOGRAPHIQUE

1927

4151 Boul. Ste-Anne, Beauport 661-6983
2480 Ch. Ste-Foy, Ste-Foy 653-3206

989

LES "PROS" SONT NOS CLIENTS. DEVENEZ "PRO" AVEC NOUS...
JOYEUSES FÊTES!

Bijouterie
Maurice Lemieux

D'UNE HEURE À L'AUTRE

Style-Seiko

Gemmologues gradués de G.I.A.
Diamantaires diplômés de G.I.A.
7, rue Saint-Louis, Lévis, Québec. Tél.: 837-3601
Membre de la Corporation des bijoutiers du Québec

30% DE RABAIS

KANUK

PULL POLARPLUS

POLARPLUS 18 oz, coupe légèrement allongée au dos, taille élastique, boutons-pression au col. CHOIX DE PLUSIEURS COULEURS ET GRANDEURS.

Rabais de 20 \$

Vendu régulièrement 119\$
Prix en vigueur jusqu'au 23 décembre 1989.

99\$

PARKA LOUP

Incontestablement, LE meilleur achat à cause de son prix qui rend la chaleur Kanuk accessible à tous. Ce parka des plus populaires est offert dans une myriade de couleurs. Sa coupe cintrée et seyante avantage toutes les silhouettes.

Tissu extérieur: polycoton souple et léger
Tissu intérieur: polycoton
Isolant: Polarguard
Confortable de 0 à -25C

258\$

Permis de chasse (rue du Pont) • Ouvert tous les soirs jusqu'à Noël

dupont

QUÉBEC 465, rue du Pont (centre-ville) 529-0941
SAINTE-FOY Place Laurier (2e étage, près de Sears) entrée n° 11 656-0905
LES SAULES Carrefour Les Saules 871-9568

Cartes de crédit et chèques personnels acceptés. Commandes postales acceptées. (485, rue du Pont, Québec G1K 6N3)

PÊCHE • CHASSE • PLEIN AIR • TRAVAIL • MILITAIRE

Craignant un bouleversement social et environnemental

La population de Kuujuaq s'oppose à la base aérienne

SEPT-ÎLES — Parce qu'elle estime n'en pas retirer grand-chose de bon, la majorité des résidents de Kuujuaq est opposée à l'implantation d'une base militaire chez elle.

par MARC SAINT-PIERRE
LE SOLEIL

C'est ce qu'a indiqué au cours d'un entretien téléphonique, une porte-parole des citoyens de cette localité nordique, Catherine Parceaud.

Kuujuaq, anciennement Fort-Chimo, située sur la baie d'Ungava à près de 1000 kilomètres au

nord de Sept-Îles, compte quelque 1400 habitants. Sa population est constituée aux deux tiers d'Inuit.

Kuujuaq est la plaque tournante des villages de la région de l'Ungava.

Quelque 400 des 720 résidents adultes de la localité ont d'ores et déjà signé une pétition s'opposant à l'implantation de la nouvelle base aérienne de la Défense nationale, a indiqué Mme Parceaud.

Les gens de Kuujuaq craignent ni plus ni moins qu'un bouleversement social et environnemental ne découle de l'implantation de la base, a ajouté en substance la porte-parole.

Le projet prévoit notamment le débarquement inopiné dans la petite localité inuk de 200 militaires du sud, trois ou quatre fois par année. Et implique à chaque fois un trafic important d'appareils réactés.

L'impact humain amené par ces débarquements occasionnels dans une petite localité isolée

n'est pas connu; ni non plus les effets des vols des réactés sur la faune vivant aux alentours de la localité, a noté la porte-parole.

Le mode de vie des Inuit de Kuujuaq donne une large place à la chasse au caribou, à l'outarde, au lagopède, etc. On y trappe également le renard, la martre, etc.

À Kuujuaq, à tort ou à raison, on n'a pas grande confiance dans le processus des études d'impact et des audiences publiques auquel sera obligatoirement soumis le projet au printemps. Ce processus est compris dans l'entente de la

Baie James et du Nord du Québec.

Les habitants de Kuujuaq entretiennent d'autres craintes dont les risques d'écrasement d'appareils est le moindre. « Une fois qu'ils (la Défense nationale) auront le pied dans la porte, nous pensons qu'ils utiliseront la base pour des vols à basse altitude. Et qu'ils s'en serviront plus que trois ou quatre fois par année », a dit la résidente de Kuujuaq.

De l'avis de Mme Parceaud, les termes du processus d'étude d'impact, plutôt nébuleux à ce chapitre, n'offrent pas de garanties for-

melles que la Défense nationale s'en tiendra à son projet tel qu'initialement présenté.

Du côté des retombées positives, Mme Parceaud n'y voit que des emplois temporaires pour les habitants de Kuujuaq. « Et encore, des petits emplois seulement », a-t-elle insisté.

Total, conclut-elle: « Pas de bénéfice net. »

« 50 millions \$ au moment où c'est la détente avec l'URSS! C'est un projet ahurissant, farfelu! » a dit au SOLEIL une autre source qui a requis l'anonymat.

Les étudiants jugent inacceptable la hausse des droits de scolarité

« C'est absolument inacceptable! Nous attendons la décision de pied ferme! » Tel est le cri du coeur des étudiants des universités québécoises devant le dégel des frais de scolarité que le ministre Claude Ryan doit annoncer aujourd'hui en déposant à l'Assemblée nationale le projet de loi sur l'aide financière aux étudiants.

par LISE LACHANCE
LE SOLEIL

La rumeur veut que les droits de scolarité, paralysés à leur niveau (500 \$) depuis 20 ans, soient doublés. Certains s'attendent même à ce qu'ils soient triplés, une perspective que le premier ministre Robert Bourassa n'a pas exclue durant la campagne électorale. Ils rejoindraient ainsi ceux des autres provinces canadiennes.

« Même s'ils sont doublés seulement, c'est inacceptable. Les étudiants des années 90 n'ont pas à assumer 20 ans de mauvaise gestion du gouvernement et des

universités. À Laval, par exemple, la moitié du déficit vient du Service alimentaire. Nous payons la facture pour des services parallèles », a déclaré au SOLEIL, hier, le vice-président aux affaires externes de la Confédération des associations d'étudiants/es (CADEUL), Daniel Moisan.

Selon le porte-parole, l'augmentation des frais de scolarité est d'autant plus inacceptable que la contribution du secteur privé se limite à 3% du financement universitaire. « Pourtant, s'il y a quelqu'un qui profite des diplômés, c'est bien le secteur privé », dit-il.

M. Moisan soutient que les étudiants « vont tout faire » pour con-

tester une hausse. Même « déclencher la grève », s'il le faut.

La CADEUL croit qu'en bout de ligne le dégel des droits de scolarité ne s'avèrera pas rentable pour les universités car beaucoup d'étudiants abandonneront les études.

« Une exclusion odieuse »

Même indignation à la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM). « Une hausse est totalement inacceptable et inadmissible. Nous ne pouvons exclure quel que moyen de pression que ce soit », a déclaré au SOLEIL la permanente de la fédération, Marlène Dallaire. Et d'ajouter, amère: « Les stratégies gouvernementales ont été très habiles de décider du dépôt du projet de loi juste avant Noël... »

Mme Dallaire trouve « odieux » que les étudiants « aient été exclus de la consultation ». « Nous croyons que le ministère aurait la décence de consulter les étudiants. Les seuls groupes qui ont réussi à trouver audience, ce sont le milieu des affaires et les chambres de commerce », assure-t-elle.

Mais « le plus dégoûtant », lance-t-elle, c'est que le gouvernement « propose de troquer la réforme des prêts et bourses, attendue depuis longtemps par les étudiants, contre le dégel des frais de scolarité ». La jeune femme est catégorique: « Si les deux questions sont trop étroitement liées, il est fort possible que les étudiants remettent en question leur participation à la commission parlementaire qui se tiendra sur le régime des prêts-bourses au début de 1990, afin de ne pas donner leur aval à la position gouvernementale sur les droits de scolarité. »



LE SOLEIL rend hommage à 15 de ses pionniers

Cette année encore, le journal LE SOLEIL de Québec a souligné les 25 ans d'un groupe de ses employés. On reconnaît (assis) Charles-A. Poulin, vice-président et trésorier du SOLEIL, Anne-Marie Voisard (journaliste), Irénée Barbeau, président depuis neuf ans du Groupe Quart-de-Siècle du SOLEIL, Suzanne Marcoux (bureau), et Robert Normand, président et éditeur du SOLEIL; debout: Guy Dubé (journaliste), Réal Laberge (journaliste), Raymond Villeneuve (tirage), Roger Langevin (photographe), Jacques-T. Dumais (journaliste), Charles Roberge (technicien), Carol Roberge (pressier), François Gaudreault (journaliste), Jean-Paul Lemieux (pressier), Paul-André Bédard (documentation), Guy Ouellet (journaliste), Damien Gagnon (journaliste), et Richard Laroche (pressier).

Le ministre Elkas veut enlever certains «irritants» de la loi sur l'affichage

(PC) — Le ministre Sam Elkas tentera de faire modifier la loi 178 sur la langue d'affichage pour en expurger certains « irritants », a-t-il soutenu en entrevue à la Presse canadienne.

« Je suis en train de regarder jus-

qu'ou je peux aller, dit-il. Je crois qu'on peut enlever certains irritants de la loi, ce qui permettrait à des anglophones de revenir (au Parti libéral). »

Présenté pendant la campagne électorale comme l'une des vedettes anglophones du Parti libéral promises à un siège au conseil des ministres, M. Elkas dit se sentir « un peu seul » au cabinet, avec John Ciaccia.

Comme M. Ciaccia, Sam Elkas n'est pas anglo-saxon. Ses langues maternelles, raconte-t-il, étaient le français et l'arabe (ses parents sont d'origine assyrienne). Mais il a été rapidement assimilé à la communauté anglophone après avoir été rejeté par l'école catholique française, comme beaucoup d'immigrants à l'époque, parce qu'il est protestant. Il a épousé une Irlandaise.

S'il accepte de porter la responsabilité de la défense des intérêts de sa communauté au conseil des ministres, M. Elkas a l'intention de jouer ce rôle avec beaucoup de « diplomatie ». Le nouveau venu estime qu'il doit d'abord se faire mieux connaître de ses collègues, bâtir sa « crédibilité », avant de passer à l'action.

Des syndiqués d'Hydro feront des heures supplémentaires

MONTREAL (PC) — Le Conseil des services essentiels a entériné hier un accord entre Hydro-Québec et ses 14 000 syndiqués sur le recours au temps supplémentaire que ces derniers refusaient de consentir à compter de demain sur tout le territoire québécois.

Les trois unités de négociations, rattachées au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), acceptent dorénavant de travailler au-delà des horaires réguliers sur une vingtaine de chantiers prioritaires, pour assurer la continuité du service et rétablir les pannes lorsqu'elles se produisent.

La ronde des grèves générales quotidiennes et hebdomadaires de 24 heures qui affectaient l'ensemble du réseau depuis le 6 novembre a donc pris fin hier à minuit, et la nouvelle entente entérinée hier par le Conseil des services essentiels sur le temps supplémentaire, si elle est respectée, semble devoir accorder quelque répit à Hydro-Québec.

POUR VOS CADEAUX DES FÊTES DE DERNIÈRE MINUTE RENDEZ-VOUS À PLACE LAURIER

Bientôt Noël et vous n'avez pas encore trouvé? Rassurez-vous!

Avec plus de 325 magasins et restaurants, nous vous offrons, dans la plus belle ambiance qui soit, tout pour combler ceux que vous aimez, même la plus extravagante des belles-mamans!

Alors ne cherchez plus d'une place à l'autre, trouvez tout à la même place.

Un très joyeux Noël à tous!

Heures d'ouverture de nos 325 magasins et restaurants pour la période des fêtes

Lundi au samedi jusqu'au 22 décembre: 9h30 à 21h
Samedi le 23 décembre: 9h à 21h
Les 25 décembre, 1er et 2 janvier: Fermés

Dès 13h le mardi 26 décembre et 9h30 le mercredi 3 janvier, tous nos magasins et restaurants seront ouverts à nouveau aux heures habituelles.

PLACE LAURIER
immensément sympathique!

325 magasins et restaurants dont Bonimart, La Baie, Pascal, Sears, Toyville, Wise, Zellers.

LE GRAND SOLDE DES FÊTES DE SIMONE PARIS

Des rabais sur toutes les collections

Vaste choix de manteaux et impers doublés (tailles petite et régulière)	50%
Tailleurs	50%
Robes	30 et 50%
Jupes, chemisiers pantalons	30 et 50%
Chandails	50%
Vêtements de cuir	20, 30, 40%
Mode croisière	10%

(Bijoux exclus) Toute vente finale

Simone Paris
LE PRÊT-A-RAVIR
2646, chemin Ste-Foy
656-1902

ÉDITORIAL

Malenfant a gagné son pari

La CSN rend les armes dans le dossier de l'accréditation syndicale des employés du Manoir Richelieu, après quatre années de lutte.

Revenons à l'origine de ce conflit, l'un des plus durs dans l'histoire des relations de travail au Québec.

En décembre 1985, le gouvernement Bourassa accorde une promesse de vente du Manoir Richelieu à M. Raymond Malenfant, pour 550 000 \$. Ce dernier s'engageait, entre autres, à effectuer des travaux de rénovation pour 11 000 000 \$. Un mois plus tard seulement, le syndicat des 350 employés entreprend des pressions pour faire ajouter au contrat des garanties quant au transfert de l'accréditation et au maintien des emplois.

M. Malenfant s'y objecte et à bon droit. Il a répondu à l'appel d'offres en soumettant, en novembre 1984, un mémoire sur son plan de développement de l'entreprise et une telle modification de l'entente de principe est pour lui inacceptable.

Le syndicat a manqué de vigilance en 1984 et 1985 en ne faisant pas toutes les représentations nécessaires pour obtenir la garantie réclamée et personne au sein du gouvernement du Parti québécois n'a pris une telle précaution en leur nom. À la première réunion du Conseil des ministres, après l'élection du 2 décembre 1985, la décision est donc prise de vendre le manoir à M. Malenfant sans que quiconque ait sonné l'alarme au sujet d'un litige possible autour de l'interprétation de l'article 45 du Code du travail.

Celui-ci stipule que « sans égard à la division, à la fusion ou au changement de structure juridique de l'entreprise, le nouvel employeur est lié par l'accréditation ou la convention collective comme s'il y était nommé. »

L'esprit qui animait le législateur est assez évident. Pourtant, M. Malenfant a pu profiter d'un trou dans la loi et a eu gain de cause par le biais d'un jugement de la Cour suprême rendu en décembre 1988 dans une cause du même type. Entre 1983 et 1985, le gouvernement avait loué le Manoir Richelieu à la famille Dufour, laquelle a conclu la convention collective avec les travailleurs syndiqués. La cour a statué qu'il n'y a donc pas de lien de droit, dans pareils cas, entre les deux employeurs successifs et, conséquemment, que l'article 45 ne s'applique pas.

Dès lors, la partie était gagnée pour M. Malenfant. La CSN a livré un baroud d'honneur devant le Tribunal du travail, en tentant de démontrer en quelque sorte que le gouvernement était coemployeur avant 1985, afin d'établir un lien de droit entre la famille Dufour et M. Malenfant. À la suite de ce dernier échec, M. Gérald Larose ne pouvait qu'abdiquer publiquement.

La CSN doit tirer des leçons de ce conflit. Sa stratégie pour forcer M. Malenfant à reconnaître l'accréditation syndicale, basée sur le boycottage, le vandalisme, la violence verbale et physique n'a servi qu'à braquer ce dernier et à s'aliéner à peu près tous ceux dont l'appui aurait été nécessaire pour provoquer un rapprochement et la recherche d'une solution.

Par ailleurs, avec la loi anti-briseurs de grève de 1977, les articles 45 et 46 du Code du travail, introduits dès 1961, constituaient la meilleure protection de la paix sociale, en matière de relations de travail. Une année s'est écoulée depuis le jugement de la Cour suprême limitant la portée de ces articles. Le ministre du Travail, M. Yves Séguin, est convaincu de l'importance de leur redonner toute l'étendue qu'on leur reconnaissait dans le passé. Le gouvernement Bourassa doit colmater au plus tôt cette brèche dans l'économie de nos lois du travail, sans attendre un consensus au Conseil consultatif du travail, s'il tarde trop.

J.-JACQUES SAMSON

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIPrésident et Éditeur:
ROBERT NORMANDÉditeur adjoint et rédacteur en chef:
CLAUDE GRAVELDirecteur de l'information:
DENIS ANGERSVice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULINDirecteur de l'édition:
J.-JACQUES SAMSON

LE VOL DU BOURDON

YA DU PIQUANT!



Camionnage, protectionnisme et sécurité

par

Laurent
LAPLANTE
collaboration
spéciale

La détention au New Hampshire d'un camionneur de Coaticook a déjà provoqué bien des commentaires. D'autres s'imposent.

À moins qu'il ne se soit profondément modifié depuis quelques années, le système américain de cautionnement ne ressemble guère à nos habitudes canadiennes. Pour s'en convaincre, il suffit, dans des villes comme Chicago, Detroit, Philadelphie, Washington ou San Francisco, de dénombrer les petits bureaux logés aux abords des palais de justice américains et proclamant en lettres énormes « BONDS ».

Dans ces bureaux, qui ressemblent à nos magasins de brocanteurs, ceux et celles qui ont des démêlés avec la justice peuvent négocier leur cautionnement. Moyennant le versement au « prêteur de cautionnements » d'un pourcentage de la somme, le prévenu recouvre sa liberté, parce que l'endosseur, le « bondsman », garantit la somme totale au tribunal. Si ce système vaut toujours, parler

d'un cautionnement de 500 000 \$ peut être trompeur.

Dans ce système, en effet, l'endosseur réclame du prévenu un pourcentage, par exemple une somme de 50 000 \$ et garantit lui-même le demi-million \$. Il va sans dire que le prévenu, même s'il respecte scrupuleusement les conditions de sa mise en liberté provisoire, laissera une certaine somme entre les mains du prêteur. Rien là-dedans, en effet, n'est philanthropique.

Dans le cas d'une accusation d'homicide involontaire, comme c'était le cas dans ce dossier jusqu'à vendredi dernier, il se peut que le cautionnement doive être garanti en totalité par le prévenu. Les informations qui ont circulé n'ont pas permis de le savoir.

Je me permets de penser, par ailleurs, que le cautionnement a été élevé parce que l'accident a impliqué des policiers. L'accident aurait-il provoqué la mort de citoyens « ordinaires » que le tribunal aurait été probablement plus conciliant. On imagine, en effet, ce qu'aurait été la réaction de l'opinion publique américaine si la personne accusée d'avoir causé la mort de deux policiers avait obtenu sa liberté provisoire et s'était perdue dans le décor.

Les hurlements auraient eu quelque chose d'apocalyptique.

N'en profitons d'ailleurs pas pour juger les Américains sévèrement: notre propre opinion publique vilipenderait la magistrature si un juge canadien, dans une situation analogue, permettait à un accusé américain de retourner chez lui pour ensuite disparaître.

Ajoutons un autre élément que citent les camionneurs qui traversent régulièrement la frontière américaine. Ils se disent harcelés, soupçonnés de toutes les infractions imaginables, interceptés et détenus à la moindre vétille. Les camionneurs prennent ainsi contact, selon moi, avec un protectionnisme américain toujours aussi virulent et qui ne se résorbera probablement jamais. Plus encore qu'ici, l'étranger est perçu là-bas comme un « voleur de jobs ». Il suscite toujours la méfiance et souvent la violence.

Par ailleurs, les Américains ont appris, sans doute au contact du protectionnisme japonais ou allemand, à ne pas afficher ce protectionnisme: ils n'interdisent donc pas aux camionneurs canadiens de franchir la frontière qui nous sépare, mais ils les houspillent suffisamment pour leur enlever le goût de revenir. Le protectionnisme obtient ainsi indirectement ce qu'il ne peut exiger directement.

Cela dit, les camionneurs canadiens doivent à leur propre

comportement une large partie de leurs malheurs. Ils ont, dans un nombre de cas qui n'a rien de minoritaire, des habitudes de conduite qui constituent une insulte au civisme et même aux règles élémentaires de la sécurité. D'autre part, ils bénéficient sur les routes québécoises d'une telle tolérance de la part de la police qu'ils sont pris au dépourvu lorsqu'ils rencontrent, sur les routes américaines, une surveillance policière infiniment plus sévère.

Samedi dernier, lorsque j'ai été, comme tant d'autres, impliqué dans un carambolage près de Montmagny, j'ai dû mes problèmes à l'un de ces camions-remorques qui s'entendaient, contre tout bon sens, à rouler à tombeau ouvert (au sens strict du terme) et à supprimer toute visibilité pour les autres conducteurs. Que des gens meurent, se blessent, connaissent les pires ennuis à cause du comportement sauvage d'un trop grand nombre de camionneurs, cela est malheureusement évident. Le pire, c'est que le camionneur type poursuit sa route en se vantant de ne pas avoir été impliqué dans le carambolage.

J'aurais plus de sympathie pour le camionneur accusé de conduite dangereuse si plus d'entre eux montraient un minimum de respect pour la vie des gens.

Votre Opinion

Pensez aux démunis

Permettez-moi de prendre quelques minutes de votre temps pour vous parler d'un sujet qui m'est cher: l'aide internationale. À l'approche des Fêtes, où nous dépensons des sommes substantielles en cadeaux, n'est-il pas bon de réfléchir au sort des démunis et tenter de leur venir en aide. (...)

Trouvez-vous ça juste que nous vivions dans l'opulence tandis que d'autres vivent dans une pauvreté abjecte. N'oubliez pas qu'il s'agit de nos frères en Jésus-Christ et que c'est à ce titre que nous avons une responsabilité envers eux. Je ne vous demande qu'un peu de votre superflu. Laissez-vous parler votre coeur ou vous fermez-vous?

Vous pouvez aider directement un enfant par le parrainage: 25 \$ par mois ou l'écolage (frais de scolarité): 60 \$ par an. Je suis membre d'un organisme voué à aider les jeunes des pays pauvres: l'Aide médicale à l'enfance (AMIE).

J'ai personnellement parrainé une jeune Haïtienne pendant huit ans. Je peux vous dire que ça fait chaud au coeur de pouvoir subvenir aux besoins d'un enfant et

de voir sa reconnaissance. Je vous remercie à l'avance pour l'effort de justice que vous aurez démontré.

Simon Gosselin
Québec

La loi du plus fort

Il y a quelque temps, une dame bénévole qui travaille dans un centre hospitalier dénonçait dans votre journal la grève qu'avaient faite les syndiqués. Elle mentionnait par exemple, qu'un malade avait été retourné chez lui avec une trachéotomie et un appareil à suction.

Je dois dire qu'elle ne sait pas tout ce qui se passe dans les hôpitaux. Je connais un jeune garçon de 13 ans qui a été retourné chez lui dans les mêmes conditions et ce n'était pas la grève.

Dans le centre hospitalier où je travaille, la direction ferme des départements et des salles d'opération pendant trois semaines, durant les Fêtes et l'été, et ce n'est pas la grève. Ceci est fait pour éponger le déficit budgétaire. Cela se passe ainsi depuis quelques années, est-ce légal?

Pendant ce temps on remercie les employés qui avaient des contrats de remplacement, de

même que les employés occasionnels qui eux, ne seront pas appelés pour travailler.

Où est-ce que le gouvernement qui s'indignait de notre grève illégale et qui réclamait des services pour la population? Comment se fait-il qu'il permette ces fermetures? Les gens sont-ils moins malades en ces temps-là? Qui sont-ils pour nous juger et nous punir si sévèrement (loi 160) alors qu'eux peuvent tout se permettre.

Marjolaine Poirier
Beauport

Un faux problème?

Le débat autour de la société distincte dans l'accord du lac Meech est un faux problème. Le vrai problème est au sein même de la loi britannique (l'Acte de l'Amérique du Nord britannique) qui nous sert de constitution depuis 1867.

Il s'agit de l'article 133 qui établit que le Québec doit être bilingue (français et anglais). À cette époque, nous étions un peuple colonisé et il s'agissait pour nous d'une victoire, car on voyait inscrire dans une loi suprême l'égalité de notre langue avec celle du conquérant.

Cependant, ce même article ne s'appliquait par pour l'Onta-

rio, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. L'injustice se perpétue aujourd'hui car sept provinces canadiennes ne sont pas encore officiellement bilingues. Le Manitoba et le Nouveau-Brunswick le sont, mais respectivement ils leur minorité comme nous avons la bêtise de le faire ici?

Pour survivre, le Québec n'a pas besoin de la clause de la société distincte. Il suffit d'abolir l'article 133 et de déclarer le français la seule langue officielle du Québec. Pour assurer la dualité canadienne, le Québec s'engagerait sur une base volontaire, comme l'Alberta ou la Saskatchewan, à donner des services dans la langue de la minorité selon les moyens de la province.

Ainsi, nous n'aurons pas de statut particulier qui fait peur à tant de provinces, nous serons sur le même pied d'égalité que Terre-Neuve, notre culture sera sauvegardée et une injustice de l'imperialisme anglo-saxon sera réparée. Et vive le fédéralisme!

Louis Cadotte
Percé

La loi 160: quelle loi!

Rares sont les personnes qui n'ont pas connu un hôpital soit

comme visiteurs, soit comme malades. Qui n'a pas senti la chaleur humaine des infirmières qui soulagent la douleur et la souffrance humaines.

Être infirmière, c'est une vocation pas un simple gagne-pain. Nos administrateurs d'hôpitaux, brillants ou non, se cachent derrière une loi injuste pour assommer les milliers de nos douces: intimidations, coupures de salaires, perte d'ancienneté etc., sous le prétexte que « la loi c'est la loi ». La grève légitime des infirmières n'a causé aucun inconvénient, les services essentiels ont été maintenus.

Pourquoi vouloir s'acharner sur une classe très distinguée qui rend tant de services à notre société en appliquant une loi insensée qui aura de graves conséquences sociales...?

Dimitri Kougioumoutzakis
Ste-Foy

Une enquête s'impose

(Lettre à M. Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures)

Je désire vous exprimer mon inquiétude devant la montée de violence au Salvador. Il semble que cette violence soit dirigée contre les mouvements populai-

Pierre Poulin
Roberval

LES IDÉES DU JOUR

Il est urgent de revaloriser la formation professionnelle

par LUC SAVARD

M. Savard est le président de la Fédération des enseignantes et enseignants de commissions scolaires (CEQ). Son texte veut faire le lien entre les questions soulevées lors du Forum pour l'emploi et le dossier de la formation professionnelle dans le réseau scolaire.

À l'heure où la société québécoise fait consensus sur l'importance de l'emploi, de son accessibilité et de la qualité de notre main-d'oeuvre, il devient urgent de prendre les mesures nécessaires pour revaloriser la formation professionnelle dispensée dans le réseau des commissions scolaires. C'est le message que nous avons livré tout au long de cette négociation pour tenter de régler une situation devenue alarmante.

Il faut signaler la chute dramatique des effectifs de l'enseignement professionnel chez les jeunes. Entre 1978-1979 et 1988-1989, la clientèle étudiante au secondaire professionnel a connu une diminution de 81,9 % passant en dix ans de 97 315 élèves à 17 607; pour la même période, le secteur général connaissait une variation de 20,1 %.

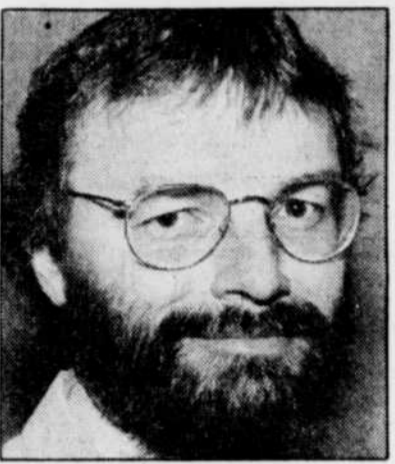
On note toutefois une forte recrudescence de la clientèle (de 50 041 à 124 020 entre 1983-1984 et 1987-1988) en enseignement professionnel au secteur adultes (où le financement externe est

plus disponible et les demandes de formation sur mesure pour les entreprises croissent), mais l'importance que le gouvernement accorde au secteur professionnel dans son ensemble reste à prouver.

Selon les praticiens de la formation professionnelle, l'école québécoise n'a pas su relever le défi posé par le Rapport Parent, mais elle n'est pas la seule responsable de la situation actuelle de crise de l'emploi dans un marché du travail en évolution.

Si le Québec est plus scolarisé aujourd'hui qu'il y a 25 ans — ce dont tout le monde se réjouit — il n'a pas accordé à la formation professionnelle et technique (pas plus qu'aux métiers auxquels elle prépare les jeunes) la place qui lui revient. Trop souvent, on a considéré ce secteur comme une voie d'évitement pour les élèves ne se destinant pas à des études supérieures.

Cette situation reflète à la fois



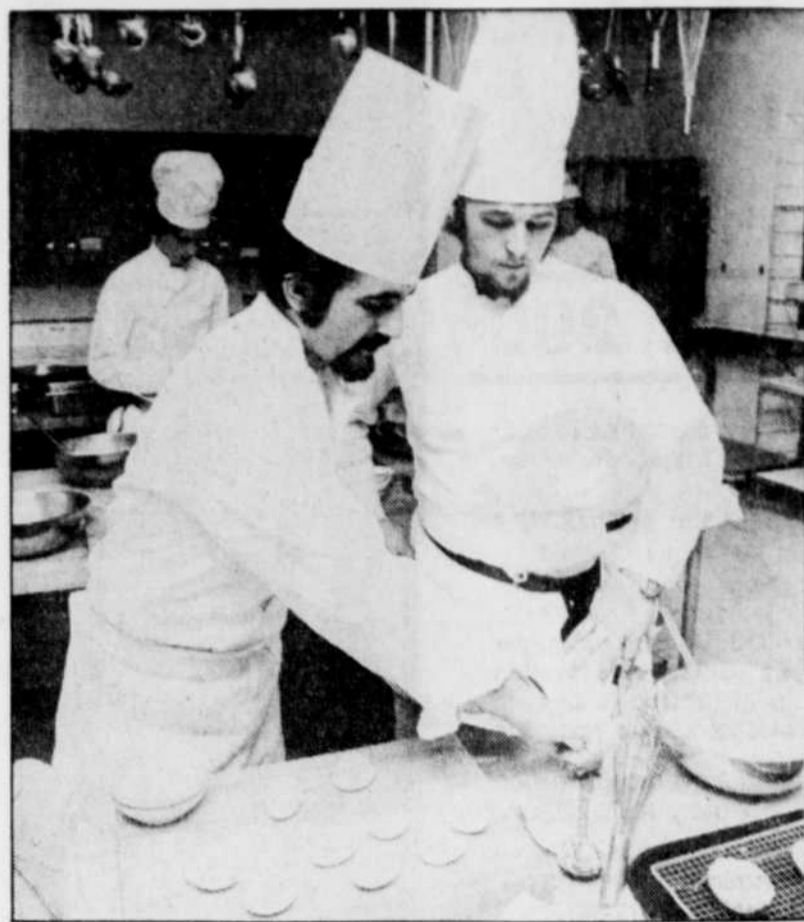
M. Luc Savard.

les habitudes du marché du travail (embauche de main-d'oeuvre non qualifiée dans 75 % des cas) et d'une société qui a traditionnellement survalorisé certaines orientations de carrière au détriment d'autres.

Encore aujourd'hui, alors que des emplois sont disponibles dans certaines spécialités au sortir du secondaire, la pression du milieu pousse les jeunes vers des études générales plus avancées qui ne correspondent pas nécessairement à leur goût (menant ainsi souvent au décrochage scolaire faute d'intérêt et de motivation) et où les débouchés sont parfois plus rares, notent les membres de la CEQ oeuvrant au secteur professionnel. C'est ainsi qu'on assiste à la fois à du chômage et à une pénurie de main-d'oeuvre.

On ne manque pas de souligner chez le personnel enseignant que les tergiversations du ministre Ryan quant à la relance de cette formation ont causé la disparition de 10 000 élèves par année et la fermeture de plusieurs options.

C'est sans doute le pire échec du ministre de l'Éducation depuis son accession au pouvoir, en 1985, que d'avoir diminué l'accessibilité et privé plusieurs jeunes (souvent de milieux socio-économiquement faibles) d'une formation adéquate conduisant au marché du travail, d'avoir ramené le personnel de ce secteur à des conditions de « cheap labour », et d'avoir largué le dernier élément du caractère polyvalent de nos écoles secondaires en modifiant le régime pédagogique pour sup-



La qualité de la main-d'oeuvre dépend de la formation professionnelle.

primer la poursuite de la formation générale. Résultat: on assiste depuis plusieurs années à une désintégration de ce secteur pourtant vital, comme le démontre l'actualité.

Une formation à revaloriser

La revalorisation de l'enseignement professionnel et des métiers, en plusieurs cas, passe aussi par d'importantes mises à jour

dans les programmes, les équipements, le matériel didactique, le perfectionnement des effectifs enseignants, de même que par une meilleure adaptation de la formation professionnelle aux besoins d'une société en constante évolution.

Mais ce que réclament au-delà de tout les personnels du secteur professionnel de la CEQ, ce sont

la reconnaissance de leur travail, de leur droit au travail et du droit au travail de leurs étudiants, et surtout, la revalorisation de la formation professionnelle notamment au secteur des jeunes actuellement en voie d'extinction.

Pour eux, cette revalorisation passe par une école publique ancrée dans son milieu, offrant des services de qualité, dispensant une formation générale et technique permettant de faire son chemin dans la vie et de faire face aux changements professionnels, économiques et sociaux; cette revalorisation passe aussi par la reconnaissance de l'utilité sociale des métiers enseignés et de l'importance de tout mettre en oeuvre pour assurer la qualité de la formation des futurs travailleurs.

Si le Québec a besoin de médecins, d'ingénieurs, de sociologues, de poètes, d'économistes, d'éditorialistes, voire de ministres, il a aussi grandement besoin d'excellents ouvriers, de techniciens qualifiés, de personnel compétent et fier des métiers pratiqués dans toutes les sphères d'activités. Pour relever le défi de l'emploi, l'école québécoise doit pouvoir compter sur un effectif enseignant disposant des moyens nécessaires pour dispenser cette formation.

L'action pour l'emploi passe par une bonne formation des jeunes et des adultes qui veulent accéder au marché du travail. Il faut y voir dès maintenant car, selon certaines études, 90 % des emplois disponibles en l'an 2000 exigeront une formation de type professionnel.

L'avenir du Québec passe par des régions économiquement fortes

par GILBERT NORMAND

M. Normand est le président du Sommet socio-économique Chaudière-Appalaches 1990.

C'est avec satisfaction que j'ai pris connaissance, le 6 décembre dernier, d'un article de M. Claude Béland du Mouvement Desjardins, portant sur le « Développement régional et l'avenir du Québec ». M. Béland y faisait une comparaison très imagée entre la fuite des jeunes Allemands de l'Est de leur pays et l'exode de nos jeunes de leurs régions respectives pour les grands centres urbains, au détriment des régions et en bout de ligne au détriment du Québec tout entier.

Comme président du Sommet socio-économique de la région Chaudière-Appalaches, j'ai vécu et je vis toutes les péripéties de cette enfance négligée durant plusieurs années par la grande famille dont elle est issue, et qui aujourd'hui, tout en étant fière d'avoir son autonomie adminis-

trative, se cherche les moyens de l'accroître dans tous les secteurs et ce, rapidement.

Cette région compte 375 000 habitants, 11 MRC et huit comtés. Elle représente 40 % de l'ancienne grande région de Québec. Aujourd'hui elle réclame son dû dans tous les secteurs d'activités: santé, éducation, bureaux administratifs, industries, tourisme, agro-alimentaire, transport, etc.

L'ancienne grande région de Québec a longtemps bénéficié de la population de la région Chaudière-Appalaches qu'elle desservait à partir de services centralisés dans la grande région urbaine et sans se soucier outre mesure des besoins réels des milieux ruraux qui la composaient. Elle poussait même l'arrogance à réduire le plus possible leurs possibilités de représentation dans les différents secteurs de service aux tables de concertation et de décision.

Aussi, la population de la nouvelle région Chaudière-Appalaches voit-elle l'avenir avec optimisme et met beaucoup d'attente

dans l'efficacité de l'autonomie qu'elle vient d'acquérir.

Cette nouvelle région n'est pas différente des autres mis à part son jeune âge et le fait que ses intervenants sont encore enflammés du feu sacré de « tout nouveau, tout beau ». Mais ces derniers sont conscients que seule une volonté politique des gouvernements supérieurs de décentraliser au profit des régions permettra un développement réel dans l'avenir et une autonomie suffisante dans les services pour y arriver.

L'exode des jeunes, tel que le décrivait M. Béland, est dû aux faiblesses de celle-ci sur le plan économique; cela s'ajoute aux problèmes de décroissance démographique du Québec. Si le Québec veut envisager le virage de l'an 2000 avec optimisme, il devra décentraliser dans tous les secteurs de services et de formation. En même temps qu'il faudra revoir les politiques d'immigration fédérales et provinciales.

Cette région « en devenir » peut, avec l'aide des gouverne-

ments supérieurs si la volonté politique y est, donner le coup d'envoi pour créer un nouveau modèle régional, comme pôle d'attraction. On favoriserait ainsi un essor démographique et économique important dans une des régions les plus écologiquement rentables à développer actuellement avec le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie.



M. Gilbert Normand.

La région a besoin à court terme de se doter de structures éducatives importantes, cégep et antennes de cégep et aussi sans équivoque d'une université autonome sur la Rive-Sud. Elle a besoin de services de santé adéquats et suffisants et coordonnés de façon à répondre aux besoins de la région. Elle requiert un réseau routier adéquat qui permettra des liaisons faciles entre les sous-régions. Elle a besoin d'infrastructures durables et pressantes pour son développement touristique toute saison.

Cette région est une des plus dynamiques du Québec au niveau de la PME avec 1047 entreprises, à 95 % créées et développées par des gens du milieu; cela en assure la stabilité. Mais elle a besoin d'infrastructures industrielles au centre et de la venue d'industries à grand gabarit: industries que je voudrais les moins polluantes possible et les moins énergivores possible; ce qui viendrait renforcer et accélérer cette force économique issue du milieu même.

Seule une décentralisation élargie, quoique coûteuse à court terme, favorisera à long terme le maintien d'une bonne santé socio-économique pour notre province et notre pays. La jeune région Chaudière-Appalaches est prête à jouer le jeu et à relever ce défi pour donner l'exemple et participer à l'expérience qui, si elle se répète dans d'autres régions, sera la meilleure avenue pour nous sauver d'une lente agonie économique et démographique.

Il est donc à souhaiter que les gouvernements supérieurs répondent le plus possible aux besoins des régions, car l'avenir est dans un retour aux sources et l'ignorer, serait accepter une amputation graduelle de tous ses membres et de ce fait, l'immobilisme dans un avenir pas très lointain.

Je souhaite que la région Chaudière-Appalaches soit la première en 1990 à bénéficier de cette nouvelle politique de décentralisation, grâce au sommet socio-économique; ce serait un pas rassurant vers l'avenir pour tout le Québec.

DISPOSITIF QUI COMBAT LE PHÉNOMÈNE DES YEUX ROUGES



OLYMPUS
Infinity Zoom 200

Dites adieu aux yeux rouges dans les portraits avec le nouveau mode de flash Auto-S Olympus.

Zoom Olympus électrique 38-80mm

■ Tout est automatique: le chargement, l'avance et le rebobinage du film.

■ Système autofocus Multi-Spot.

■ Mode Spot Autofocus pour la mise au point et la mesure d'exposition sur un sujet principal.

■ Télécommande sans fil.

■ Mode Multi-Flash révolutionnaire avec un système à fonctionnement stroboscopique.

• HENRI-LECLERC CAMERA

EQUIPEMENT PHOTOGRAPHIQUE

• Club Magiclub
• 24 films gratuits

Informez-vous

4151 Boul. Ste-Anne, Beauport 661-6983
2480 Ch. Ste-Foy, Ste-Foy 653-3206

VERRES DE CONTACT
CLINIQUE D'OPHTHALMOLOGIE RICHARD
Gaëtan Richard, md FRCS(C)
1045, chemin Ste-Foy
QUÉBEC
Face Hôpital St-Sacrement
683-4450.

loto-québec Résultats

Banco Tirage du 89/12/18

6	8	10	11	13
14	15	21	25	26
29	30	37	47	49
56	63	64	65	66

PROCHAIN TIRAGE: 89/12/20

Lot	Lot	Lot
Catégorie (mise de 1\$)	Catégorie (mise de 1\$)	Catégorie (mise de 1\$)
10/10 200 000 \$	8/8 25 000 \$	6/6 1 000 \$
9/10 5 000 \$	7/8 200 \$	5/6 25 \$
8/10 200 \$	6/8 10 \$	5/5 250 \$
7/10 25 \$	7/7 5 000 \$	4/5 5 \$
6/10 5 \$	6/7 50 \$	4/4 100 \$
9/9 50 000 \$	5/7 5 \$	3/3 25 \$
8/9 1 000 \$		2/2 7 \$
7/9 100 \$		
6/9 5 \$		

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

L'APPAREIL IDÉAL POUR LA MAISON OU LE TRAVAIL

ANSTRAD
POUR LA MAISON
un XT, PC 1640 SDMD

incluant:
— 1 lecteur 5,25 — 1 souris
— 640 K — 1 DOS 3.3 avec manuel français
— 1 écran N/B TTL — GEM Desk TOP + GEM PAINT

LE GRAND LUXE
PC 1640SD ECD

Cet ensemble comprend en plus de la description du XT, un écran haute définition COULEUR (EGA)

ou **34⁹⁰** /mois* ou **995^{\$}** * pour une durée de 36 mois

ou **47¹⁵** /mois* ou **1 395^{95\$}** * pour une durée de 36 mois

OUVERT de 9 h à 21 h jusqu'au 22 décembre et le samedi 23 décembre, de 9 h à 17 h

658-7022 **INFORMATIQUE MERCIER**
Galeries Duplessis 3291, chemin Sainte-Foy bureau 112, Sainte-Foy

RABAIS DE 200\$

999\$

Chaîne stéréo télécommandée

Des heures d'écoute exaltante avec cette super chaîne stéréophonique de haute qualité Hitachi comprenant:

- Télécommande multifonction
- Ampli/égalisateur 5 bandes 100 W total
- Syntonisateur digital au quartz
- Platine cassette double à transfert rapide
- Platine tourne-disque semi-automatique
- Lecteur laser programmable 24 pièces
- Enceintes acoustiques 3 voies
- Meuble de rangement inclus



Performance exceptionnelle



Camescope VHS

Format standard VHS, obturateur 5 vitesses, 200 M 6x1, lentille macro, micro antivibrant et 300\$ d'accessoires tels que trépied, lampe, valise, etc. GRATUITS à l'achat de l'un de nos 25 modèles de caméras en magasin.

1349\$



GRATUIT 300\$ D'ACCESSOIRES



Chaîne stéréo portative

AM/FM/cassette double, égalisateur graphique, copie rapide de bandes, enceintes acoustiques détachables et une qualité sonore étonnante.

199\$

NE PAYEZ QU'AU PRINTEMPS 90

- Conditionnel à l'approbation de crédit
- Aucuns frais de crédit avant le 22 février 1990
- Montant minimum de 300\$ requis



RÉDUCTION DE 200\$

28" MONITEUR STÉRÉO

Télécommande unifiée, câblelecteur 137 canaux, minuterie sommeil, entrée et sortie audio/video, définition 500 lignes.

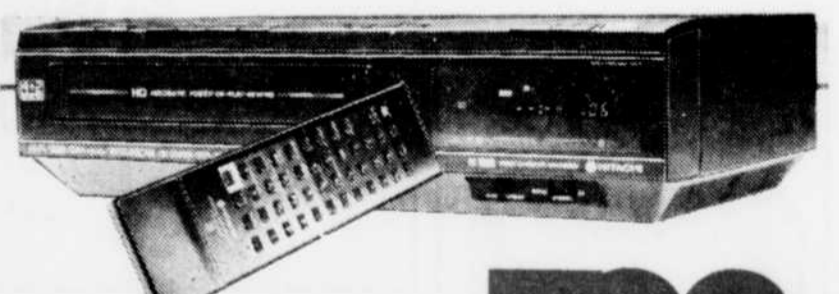
999\$



Vidéo 4 têtes

Télécommande adaptable à la plupart des télé, programmation à l'écran, câblelecteur, qualité d'image et d'effets spéciaux supérieurs.

599\$



Vidéo Hi Fi stéréo

Télécommande adaptable à la plupart des télé, programmation à l'écran, 4 têtes, effets spéciaux, son stéréo supérieur.

799\$



21" couleur

Contrôle à distance multifonction unifié, câblelecteur intégré 105 canaux, garantie de 3 ans pièces et main-d'oeuvre.

529\$

Boul. de la Capitale, sortie P.-Bertrand Nord
840, Bouvier
627-0840

2, rue Saint-Jean, angle Salaberry
524-8431

La clef des sol